

Elections législatives du 10 juin 2007

Programme électoral d'ECOLO

LIVRE VI

**POUR UNE SOCIETE
PLANETAIRE**

Le programme électoral 2007 d'ECOLO comprend 29 chapitres regroupés en 6 livres.

- LIVRE I POUR UNE SOCIETE DURABLE
 - Energie – Climat
 - Environnement et Alimentation
 - Mobilité
 - Aménagement du territoire

- LIVRE II POUR UNE SOCIETE SOLIDAIRE
 - Protection sociale – Revenus
 - Emploi – Activités – Temps
 - Logement
 - Santé
 - Aînés et aînées
 - Justice
 - Sécurité – Police - Incendie

- LIVRE III POUR UNE SOCIETE EMANCIPATRICE
 - Jeunesse
 - Enseignement
 - Recherche et Innovation
 - Culture
 - Questions de société

- LIVRE IV POUR UNE SOCIETE QUI SE DEVELOPPE
 - Finances publiques
 - Régulation
 - Economie verte
 - Indépendants et PME

- LIVRE V POUR UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE
 - Démocratie
 - Ethique politique et Gouvernance
 - Service public
 - Egalité entre les Femmes et les Hommes
 - Institutionnel

- LIVRE VI POUR UNE SOCIETE PLANETAIRE
 - Europe
 - Relations internationales
 - Coopération au développement
 - Asile et Migrations

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

Livre VI - Pour une société planétaire

Sommaire

INTRODUCTION

CHAPITRE VI.1. EUROPE

Priorité n°1 : Mettre en œuvre une stratégie intégrée de développement durable

- ▶ Subordonner la Stratégie de Lisbonne à la Stratégie de Développement Durable
- ▶ Développer une politique énergétique durable
- ▶ Développer une politique de transport durable

Priorité n°2 : Préserver et renforcer le modèle social européen

- ▶ Renforcer le dialogue social européen
- ▶ Limiter les effets de concurrence par l'adoption de normes communes
- ▶ Harmoniser les règles fiscales
- ▶ Protéger et renforcer les services d'intérêt général
- ▶ Adopter un Pacte de Croissance Qualitative Durable (PCQD)
- ▶ Encadrer les délocalisations et sanctionner celles qui sont abusives

Priorité n°3 : Développer une politique étrangère, de sécurité et de défense commune axée sur la prévention des conflits et sur la paix

- ▶ Impulser une autre vision de la sécurité européenne
- ▶ Veiller à un usage prudent de la force
- ▶ Orienter la politique européenne de sécurité et de défense vers la prévention
 - Politique énergétique
 - Contrôle et non-prolifération des armements
 - Gestion civile de crises
 - Intervention humanitaire
 - Harmonisation de la politique de sécurité
 - Transparence et contrôle parlementaire

Priorité n°4 : Œuvrer pour une Europe qui va de l'avant

- ▶ Une nouvelle Convention parlementaire
- ▶ Assumer les élargissements de l'UE

Autres Priorités

- ▶ Elargir la directive européenne sur l'épargne
- ▶ Stopper la fraude fiscale
- ▶ Introduire des droits de douane sociaux et environnementaux
- ▶ Réformer fondamentalement la Politique Agricole Commune (PAC)
- ▶ Repenser le rôle de la Banque Centrale Européenne (BCE)

CHAPITRE VI.2. RELATIONS INTERNATIONALES

Priorité n°1 : Impulser une gouvernance mondiale au service de l'humain

- ▶ Subordonner les accords économiques à des critères sociaux et environnementaux
- ▶ Réformer l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- ▶ Réformer et ouvrir la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI)
- ▶ Instaurer au niveau mondial une taxation des flux financiers

Priorité n°2 : Mettre les institutions internationales au service de la paix et de la prévention

- ▶ Réformer l'ONU
- ▶ Veiller à ce que l'OTAN respecte sa charte fondatrice
- ▶ Renforcer les pouvoirs de la Cour Pénale Internationale
- ▶ Etablir le contrôle démocratique sur la politique étrangère et de défense
- ▶ Protéger les minorités

Priorité n°3 : Œuvrer à une paix durable au Moyen-Orient

Priorité n°4 : Soutenir le rétablissement de l'Etat de droit en R.D. du Congo

Priorité n°5 : Arrêter le génocide du Darfour

CHAPITRE VI.3. COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Priorité n°1 : Réformer les institutions de financement du développement (FMI, Banque Mondiale) et changer les règles du commerce international

- ▶ Réformer les institutions internationales
- ▶ Pour un changement de politique au niveau européen
- ▶ Rendre les accords de partenariat économique plus transparents et équitables

Priorité n°2 : Annuler la dette extérieure publique du tiers-monde

Priorité n°3 : Veiller au développement durable et à l'autonomie des populations

- ▶ Renforcer la prise en compte de l'environnement comme pilier du développement durable
- ▶ Assurer la sécurité/souveraineté alimentaire des peuples
- ▶ Améliorer la santé pour tous
- ▶ Donner une plus grande place aux femmes dans le développement
- ▶ Appuyer la participation de la société civile et promouvoir la gouvernance locale
- ▶ Protéger l'appellation de commerce équitable

Priorité n°4 : Améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement (APD)

- ▶ Objectiver l'évaluation de l'aide publique
- ▶ Réaffirmer le principe de l'aide déliée
- ▶ Maintenir au plan fédéral la compétence de coopération au développement
- ▶ S'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'aide
- ▶ Etre attentif aux crises « oubliées »

Priorité n°5 : Valoriser le travail critique et novateur des ONG

Autres priorités

- ▶ Reconnaître officiellement les réfugiés climatiques et environnementaux
- ▶ Instaurer une contribution de solidarité sur les billets d'avion et de fret
- ▶ Renforcer la politique d'éducation au développement

CHAPITRE VI.4. ASILE & MIGRATIONS

Priorité n°1 : Envisager transversalement la politique migratoire et la décriminaliser

- ▶ La création d'un Service public fédéral Migrations
- ▶ Créer un Comité M
- ▶ Fermer les centres fermés
- ▶ Abolir la double peine

Priorité n°2 : Favoriser la mobilité des migrants et améliorer les procédures de séjour

- ▶ Permettre un accès immédiat au marché du travail à tous les citoyens des nouveaux Etats membres de l'UE
- ▶ Accorder un droit au travail aux titulaires d'un droit de séjour
- ▶ Refonder une politique de visas sur la liberté de circulation des êtres humains
- ▶ Améliorer les canaux existants d'immigration
- ▶ Promouvoir des normes de protection européenne et internationales qui protègent les droits des migrants, les intérêts des pays d'origine, ainsi que ceux de la société d'accueil
- ▶ Ouvrir un nouveau canal d'immigration pour raisons sociales, économiques ou humanitaires
- ▶ Définir des critères clairs et permanents de régularisation
- ▶ Créer une juridiction administrative de recours de plein contentieux des étrangers
- ▶ Favoriser l'intégration des migrants

Priorité n°3 : Lutter pour la sauvegarde et la correcte application du droit d'asile

- ▶ Œuvrer pour l'adoption d'une résolution visant à la refondation financière et juridique du HCR
- ▶ Œuvrer pour l'abrogation du système Dublin II afin de permettre aux demandeurs d'asile de choisir leur pays d'accueil
- ▶ Faire bénéficier d'une admission au séjour et d'un recours suspensif à tous les demandeurs d'asile
- ▶ Créer de nouveaux outils internationaux de protection spécifique et veiller à la correcte application des outils existants
- ▶ Permettre aux demandeurs d'asile de choisir leur mode d'hébergement
- ▶ Accorder un droit au travail effectif pour tous les demandeurs d'asile dès leur arrivée sur le territoire

Priorité n°4 : Améliorer la protection des catégories vulnérables

- ▶ Les femmes
- ▶ Les mineurs étrangers non accompagnés (Mena)
- ▶ Les migrants malades
- ▶ Les victimes de la traite des êtres humains

PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FEDERALES 2007

LIVRE VI POUR UNE SOCIETE PLANETAIRE

INTRODUCTION

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

Livre VI - Pour une société planétaire

Introduction

POUR UN MONDE QUI SE DEVELOPPE DURABLEMENT ET EQUITABLEMENT

*« Le développement durable, c'est la solidarité au cube.
C'est évidemment la solidarité ici et maintenant avec les plus fragilisés.
C'est la solidarité ici et demain, envers les générations futures.
Et c'est aussi la solidarité ici et là-bas, envers les pays du Sud. »*
(Jean-Michel Javaux)

La mondialisation montre chaque jour davantage ses implications sur notre vie quotidienne. Le monde et ses habitants sont en interdépendance accrue : une décision prise ou une action entreprise à un endroit de la planète se répercute sur la vie de citoyens situés parfois bien loin du lieu de décision. Ce phénomène s'observe dans de nombreux domaines (économique, écologique...). Par exemple, la politique en matière agricole menée par les pays industrialisés a des effets néfastes sur les conditions de vie de petits agriculteurs cultivant leurs champs et élevant leur bétail en Afrique. Israël s'en va en guerre au Liban et poursuit sa politique destructrice au sein des territoires occupés, ce qui entraîne des tensions bien au-delà du lieu des combats. Les Etats-Unis (premier émetteur de gaz à effet de serre) ne signent pas le Protocole de Kyoto et les effets du changement climatique se font ressentir de plus en plus durement, surtout dans les pays les plus pauvres. Le groupe Volkswagen relocalise sa production selon une logique de concurrence entre différents sites européens et, en plus des pertes d'emplois, la solidarité s'effrite et le sentiment de résignation s'empare des travailleurs.

Face à ces indices des effets néfastes d'une mondialisation non régulée, la nécessité de développer des politiques selon une approche globale et transversale apparaît vitale. Elle s'inscrit au cœur même de la démarche des Verts, belges, européens (regroupés dans le premier vrai parti européen), ou même mondiaux. Les problèmes environnementaux et sociaux ne naissent ni ne s'arrêtent aux frontières des pays. C'est pourquoi les Verts fondent leurs projets sur le développement durable, et se battent pour un mode de développement fondé sur les valeurs de responsabilité environnementale, de liberté, de solidarité, de justice, de pluralisme et de non-violence. A nos yeux, ce mode de développement nécessite de prendre, collectivement et démocratiquement, nos responsabilités par rapport aux enjeux internationaux et de donner priorité à la solidarité inter et intra générationnelle. Lutter contre la pauvreté passe par une meilleure répartition des richesses, indissociable de la réorientation des modes de production, de commercialisation et de consommation.

Pour Ecolo, il convient sans plus tarder de remettre en cause notre modèle de développement. Celui-ci est confronté à la fois aux limites de la capacité de régénération de la biosphère et à des exclusions sociales massives au niveau planétaire. Les sociétés humaines font face à un ensemble de défis en interaction permanente. Une vision prospective est nécessaire pour anticiper les risques : crise des énergies fossiles, pénurie de sols fertiles et d'eau, pandémies, phénomènes climatiques extrêmes, menace sur la démocratie et les droits liés aux inégalités sociales, économiques, écologiques... L'insécurité internationale trouve là ses racines les plus profondes. Les différentes crises mondiales laissent de côté un nombre croissant de personnes, dont certaines se révoltent ou rentrent dans une logique terroriste.

Par ailleurs, le nombre de conflits armés ayant pour objet l'accaparement ou le contrôle des ressources naturelles s'intensifie, causant une recrudescence de la course à l'armement et accentuant notamment la menace nucléaire.

Le développement durable ne peut se réaliser que par le biais d'une coopération européenne et planétaire :

- pour surmonter les contradictions économiques entre les pays en voie de développement, les économies émergentes et le monde industrialisé ;
- pour répartir de façon équitable et non conflictuelle les ressources énergétiques, tout en programmant le développement significatif des énergies renouvelables ;
- pour protéger les minorités, sources de tensions et victimes de violence dans le monde ;
- pour donner toutes ses chances à la prévention des conflits et à la paix par rapport à l'option de l'intervention militaire.

Pour concrétiser cette coopération européenne et mondiale, les Verts identifient deux espaces politiques majeurs à investir et à développer :

- l'Union européenne (UE) constitue un vecteur potentiellement efficace pour un développement mondial plus durable. Alors qu'elle continue à remplir sa mission originelle de pacification entre ses différents Etats-membres, les exigences envers l'UE ont crû au fil de son évolution et du contexte international. Cependant, l'UE ne répond pas à ces nouveaux défis. En effet, c'est toujours la concurrence des systèmes fiscaux et sociaux qui prédomine, impliquant un nivellement social et écologique par le bas. La guerre économique prend le dessus sur la coopération. Les gouvernements en place ne sont pas prêts à opérer la rupture nécessaire. Les Verts plaident notamment pour la mise en place d'une réelle gouvernance économique et budgétaire et la réorientation de l'économie vers des secteurs durables. La politique étrangère de sécurité et de défense (PESC) doit être axée sur la prévention et être sous le contrôle démocratique du Parlement européen. Enfin, il s'agit d'encourager les processus d'intégration continentale et régionale, non seulement en Europe mais également dans les autres parties du monde, pour peu qu'ils soient basés sur des valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme.
- l'autre institution qu'il convient de valoriser est l'Organisation des Nations Unies (ONU). En effet, les Verts accordent une importance capitale au multilatéralisme et à l'équilibre des forces au profit des plus faibles dans la gestion des affaires du monde. Les Verts plaident pour une réforme de cette organisation qui irait dans le sens de sa démocratisation et d'une meilleure efficacité en vue de l'application effective du droit international.

Par ailleurs, d'autres institutions internationales (Organisation Mondiale du Commerce, Banque Mondiale,...), telles qu'elles fonctionnent actuellement, développent des actions contraires à la réalisation des objectifs de développement durable. En effet, les politiques économiques et commerciales qu'elles mènent provoquent des ravages sociaux et environnementaux extrêmement dommageables. Une réorientation radicale des politiques poursuivies, dans le sens d'une primauté des droits sociaux et environnementaux dans l'organisation économique mondiale, est indispensable. Ce changement de cap doit s'inscrire dans le cadre du droit à l'autodétermination des peuples se concrétisant notamment par le droit à la souveraineté alimentaire. Venant en appui, les politiques de coopération au développement doivent encourager l'émancipation des citoyens et renforcer la société civile.

Bref, pour Ecolo, une gouvernance européenne et mondiale démocratique au service de l'humain doit voir le jour, pour répondre efficacement à ces défis intrinsèquement liés les uns aux autres et dont les interactions sont à prendre en compte dans les stratégies et les actions de coopération et de solidarité internationale.

**PROGRAMME ECOLO
ELECTIONS FEDERALES 2007**

**LIVRE VI
POUR UNE SOCIETE
PLANETAIRE**

**CHAPITRE VI.1.
EUROPE**

Chapitre VI.1. Europe

UNE EUROPE DYNAMIQUE, TIRANT LES DROITS SOCIAUX VERS LE HAUT ET ACTIVE POUR UN DEVELOPPEMENT PLANETAIRE PLUS DURABLE

L'EUROPE AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO

L'Union européenne (UE) constitue une force unique pour la promotion de la paix et du bien-être des populations européenne et mondiale. Dans un monde globalisé, l'Europe se doit d'être une pionnière dans la concrétisation des valeurs dont elle se proclame. Etre européen, c'est défendre les droits humains¹ et la paix. L'UE doit être un fer de lance des valeurs de paix, de solidarité et de liberté en mettant en œuvre des politiques ambitieuses et soutenables sur les plans, notamment économique, social, environnemental et énergétique, et ce tant à l'intérieur de ses frontières que dans ses relations avec le reste du monde.

Au plan de la sécurité internationale, l'UE doit contribuer à une politique de règlements des conflits fondée sur une approche multilatérale et une organisation multipolaire de la planète, dans laquelle la prévention prime sur la répression ou l'option militaire. De manière générale, les différents domaines de la politique extérieure de l'UE (commerce, coopération au développement, défense, diplomatie) doivent être au service d'une Europe forte qui prend ses responsabilités dans la gouvernance mondiale en vue de contribuer à des règles plus justes, luttant contre les déséquilibres économiques et écologiques pour une mondialisation maîtrisée et solidaire, luttant contre les déséquilibres économiques et écologiques.

Le « non » exprimé par les citoyens français et hollandais lors des référendums portant sur le Traité instituant une Constitution pour l'Europe (dit « Traité constitutionnel »), et les débats enflammés sur le sujet, ont révélé le malaise que nombre de citoyens ressentent envers l'Union européenne et, plus largement, envers la mondialisation (délocalisations, dégradation de l'environnement, absence d'une Europe sociale forte, peur de l'avenir,...). Pour que le projet européen puisse à nouveau être porteur d'espoir et susciter une large adhésion, l'Union européenne doit se doter d'instruments institutionnels lui permettant de mener une politique ambitieuse et soutenable sur les plans économique, social, environnemental et énergétique.

Pour Ecolo, le développement durable doit constituer le fil rouge de toutes les initiatives prises par l'Union, ce qui implique la primauté des droits sociaux et environnementaux sur le libre-échange et la prédominance de l'intérêt général sur les règles de concurrence. Le modèle de production et de consommation européen (et plus largement occidental) n'est pas soutenable. Un changement radical des politiques actuelles menées dans les pays de l'UE doit être opéré. L'empreinte écologique des pays industrialisés doit être fortement réduite pour répondre aux défis colossaux d'aujourd'hui et de demain (réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles non-renouvelables, inégalités économiques au Nord comme au Sud, déséquilibre écologique mondial,...). La croissance ne peut plus constituer le seul critère pour définir et évaluer l'efficacité des politiques à mettre en œuvre.

¹ Droits de l'homme.

Depuis leur création, les partis Verts mettent en évidence l'ampleur du défi et insistent sur les mesures nécessaires à prendre. Pour eux, il est clair que l'UE constitue un cadre politique particulièrement approprié dans lequel les politiques susceptibles d'atteindre l'objectif vital de réduction de notre empreinte écologique pourront se coordonner et se développer efficacement.

C'est pourquoi Ecolo - et les autres partis écologistes en Europe - sont particulièrement actifs à l'échelon européen. Un important travail de fond est réalisé par le Groupe des Verts au Parlement européen (GVPE²) dont Ecolo fait partie et auquel il participe activement. Depuis 1983, Ecolo fait partie de la Coordination des partis verts européens transformée en 2004 en Parti Vert Européen (PVE³ - regroupant 35 partis de 31 pays différents), devenant ainsi le premier véritable parti européen. En octobre 2006, une Charte des Verts européens ainsi qu'un texte balisant leur programme politique pour les années à venir ont été adoptés. Ceci démontre la volonté des Verts d'inscrire leur réflexion et leur action au sein d'un cadre européen large, dépassant même les frontières actuelles de l'Union. S'investir à ce niveau est plus que nécessaire afin de réorienter radicalement les politiques actuelles⁴.

A court terme, une série de dossiers sont sur la table du Conseil : directive sur le temps de travail, REACH, déchets, services, poste, télévisions sans frontières,... Ecolo estime que le gouvernement belge, qui y représente nos concitoyens, doit prendre des positions en pointe dans ces matières, en défendant des normes sociales et environnementales élevées ainsi que des mesures de sauvegarde de la diversité culturelle. Le gouvernement belge doit s'assurer de la sauvegarde de l'accessibilité et de la qualité des missions de services publics dans les directives concernées. Il ne s'agit pas de prendre comme prétexte une décision venant de « l'Europe » pour se dédouaner de toute implication et rejeter la faute sur celle-ci : le gouvernement belge doit assumer sa part de responsabilité aussi bien au sein du Conseil que face à l'opinion publique belge.

Pour répondre à ces défis, Ecolo engage le gouvernement belge à porter des positions ambitieuses sur les plans social et environnemental, tout en sachant que, pour les concrétiser, une majorité qualifiée (voire l'unanimité) parmi les 27 gouvernements nationaux devra être dégagée.

L'EUROPE DEMAIN : LES PROPOSITIONS D'ECOLO

PRIORITE N°1 :

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE INTEGREE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSITION : Subordonner la Stratégie de Lisbonne à la Stratégie de Développement Durable

Le développement durable doit sous-tendre de manière transversale l'ensemble des politiques de l'Union. La Stratégie européenne de développement durable de l'UE adoptée par le Conseil européen en juin 2006 constitue un indispensable complément à la Stratégie de Lisbonne adoptée en 2000. On ne peut séparer, comme le fait actuellement le Conseil, les questions d'emplois et de croissance issues de la Stratégie de Lisbonne des questions de développement durable.

² <http://www.greens-efa.org>

³ <http://www.europeangreens.org>

⁴ Voir Charte des Verts européens http://www.europeangreens.org/cms/default/rubrik/9/9341.the_charter_of_the_european_greens.htm et le texte « Green Future for Europe » http://www.europeangreens.org/cms/default/dok/153/153995.a_green_future_for_europe@en.htm

Ecolo propose ainsi de fédérer en un document les deux Stratégies et de subordonner clairement la stratégie de Lisbonne à la Stratégie de développement durable. La mise en œuvre de cette stratégie devrait :

- mentionner de manière explicite et visible l'objectif de diminution de notre empreinte écologique, en l'assortissant d'engagements précis et contraignants ;
- se donner comme priorité l'utilisation efficiente des ressources naturelles et de l'énergie et comme moyen une réforme de la fiscalité encourageant le développement des secteurs économiques porteurs d'avenir (par exemple les nouvelles technologies vertes) et décourageant les activités trop polluantes.

PROPOSITION : Développer une politique énergétique durable

Les décisions énergétiques d'aujourd'hui ne doivent pas seulement contribuer au respect des engagements découlant du Protocole de Kyoto, mais également à nous mettre sur la voie de réductions d'émissions de CO₂ plus importantes, ce qui nous permettra à l'horizon des dix prochaines années de limiter le réchauffement du climat à 2 degrés⁵. Pour y parvenir, l'UE doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 30 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030. Par ailleurs, Ecolo plaide pour que l'UE joue un rôle moteur dans les futures négociations sur la suite de Kyoto.

Pour respecter ces différents engagements, il faut entre autres⁶ :

- l'adoption d'un Pacte européen de stabilité pour le climat et la sécurité énergétique⁷ ;
- une amélioration considérable de l'efficacité énergétique dans les secteurs du transport, de l'électricité et des bâtiments ;
- un renforcement du système européen d'échange de quotas d'émissions, en veillant à ce que les différents plans nationaux d'allocation ne favorisent pas le charbon mais entraînent au contraire une nette et rapide réduction des émissions de CO₂ du secteur de l'énergie⁸ ;
- une forte coordination européenne des régulateurs nationaux pour chaque filière énergétique de l'UE⁷ ;
- la sortie du nucléaire. Le nucléaire n'est pas une technologie mondiale. Il n'est utilisé que dans 32 pays dans le monde et représente actuellement à peine 2,5 % de la consommation finale d'énergie. Pour contribuer de façon considérable à la sécurité des approvisionnements énergétiques et à la protection du climat, la production d'énergie nucléaire devrait connaître une augmentation massive. Les réserves mondiales d'uranium seraient rapidement épuisées car – on l'oublie parfois – le nucléaire n'est pas une énergie renouvelable. Par ailleurs, le nucléaire ne résout pas la question de la dépendance énergétique de l'Europe, étant donné qu'une grande partie de l'uranium requis est importée de pays non européens. C'est la raison précise pour laquelle le nucléaire ne constitue pas une solution, ni en termes de sécurité des approvisionnements, ni sur le plan des problèmes climatiques. En outre, les risques injustifiables associés à l'énergie nucléaire – accidents, prolifération, terrorisme, déchets et pollution – en font un « non partant »⁹. Cette sortie du nucléaire doit se faire dans le cadre du Traité Euratom réformé ;

⁵ Pour des informations, des propositions et des actions pour lutter contre le changement climatique, consultez le site du GVPE : http://www.greens-efa.org/cms/default/rubrik/77064.nuclear_not_a_solution@fr.htm

⁶ Pour plus de détails, consulter http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/109/109639.dclaration_de_vienne@fr.pdf et également le livre I, chapitre I.1. du programme Ecolo.

⁷ Autrement dit, un cadre concret et contraignant, avec des pénalités et des incitants, s'appliquant aux Etats membres de l'UE. Le but est de combiner le respect des engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto (et sa suite), tout en prenant en compte la dimension de la sécurité énergétique, ceci passant notamment par une réduction de la dépendance au pétrole et par la promotion des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Pour plus de détails, voir document du GPVE.

⁸ Pour plus de détails, voir Livre I, chapitre I.1, priorité n°3.

⁹ Des arguments plus développés contre le nucléaire sont disponibles en consultant http://www.greens-efa.org/cms/default/dok/119/119635.la_fin_sans_fin_du_nuclaire@fr.htm

- une nouvelle approche par le biais de partenariats pour une nouvelle culture de l'énergie et des transports. Pour une nouvelle culture énergétique européenne, il y a nécessité de coordination, de cohérence et d'approche globale et participative entre les niveaux globaux, nationaux, régionaux, locaux et des grandes villes européennes est une évidence.

PROPOSITION : Développer une politique de transport durable

La politique énergétique abordée ci-dessus se confond avec la politique des transports. Il est impossible de s'attaquer efficacement aux problèmes énergétiques actuels sans aborder la question des transports. Pour une politique énergétique durable, il convient d'agir sur les émissions de CO₂ produites par le trafic routier et aérien, qui se sont fortement accrues au cours des dernières années. La stratégie européenne proposée vise à mettre en place à la fois une réduction du volume du trafic et un passage progressif des carburants fossiles vers les énergies renouvelables. Pour cela, il faut notamment¹⁰ :

- des mesures visant à limiter la demande de transport, celle-ci résultant d'un mode de production mondialisé et délocalisé. A cet effet, il convient de favoriser la production locale ou la plus proche, notamment au regard de l'externalisation des coûts ;
- une meilleure coopération du secteur du transport routier afin d'éviter tous les trajets de camions à vide, tout le trafic inutile. Cela passe notamment par l'approvisionnement des grands centres urbains en produits régionaux¹¹ et par une politique d'aménagement du territoire ayant pour objectif de créer des villes où tout serait à portée de la main, parallèlement au renforcement des transports en commun ;
- un renforcement des chemins de fer européens¹². Il faut arriver à améliorer les connexions ferroviaires et à terme à un système ferroviaire unique ;
- la suppression des exonérations fiscales sur le kérosène à l'échelle européenne pour tous les vols intérieurs et intracommunautaires. Cette mesure diminuerait l'actuelle distorsion de concurrence entre les différents modes de transport, qui se fait pour l'instant au détriment du trafic ferroviaire, et refléterait aussi les coûts réels du trafic. Les revenus tirés de cette mesure pourraient, par exemple, servir à financer les grands axes ferroviaires internationaux est-ouest ;
- une augmentation de la redevance européenne sur le trafic poids lourds (Eurovignette) en se basant sur l'exemple suisse. Le système de la taxe européenne sur les disques routiers, l'inclusion des coûts sociaux du transport routier et l'extension du droit de péage aux véhicules à partir de 3,5 T. pour l'ensemble du réseau routier, sans dérogation possible, sont également des mesures nécessaires ;
- une modification de la répartition modale des transports. Pour ce faire il faut passer de modes de transport fortement générateurs de gaz à effet de serre comme la voiture, le camion et l'avion à des modes de transport qui préservent le climat comme le train, la navigation intérieure ou côtière et la bicyclette.

¹⁰ Pour plus de détails et de propositions, consulter :

http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/147/147565.mesures_pour_une_politique_durable_des_t@fr.pdf

¹¹ Comme à Londres avec la « Food campaign » lancée par Ken Livingstone et Jenny Jones.

¹² L'exemple des USA démontre de manière convaincante qu'il est possible pour un pays très industrialisé de transporter un fort pourcentage des marchandises par rail. La part du transport ferroviaire y atteint aujourd'hui quelque 40 %, alors qu'elle n'est que de 14 % dans l'UE à 25, avec une tendance à la baisse.

PRIORITE N°2 :

PRESERVER ET RENFORCER LE MODELE SOCIAL EUROPEEN

L'intégration européenne ne peut se limiter à la mise en place d'un marché et d'une monnaie uniques. D'une façon générale, le modèle social européen distingue l'Europe des autres grandes régions du monde. Ce concept fait notamment référence à l'équilibre entre le social et l'économique au travers du rôle de redistribution et de solidarité que jouent les Etats - à des degrés divers - dans les différents pays de l'Union (sécurité sociale, système de soins de santé, services publics,...), ainsi qu'au rôle des partenaires sociaux (patrons et syndicats) dans l'élaboration d'accords sociaux et salariaux, garants de la paix sociale.

Il convient donc de fournir le cadre pour préserver et renforcer cet acquis, de façon à faire face aux nouveaux défis posés par les élargissements successifs de l'Union et par la mondialisation économique. Pour Ecolo, il est hors de question de laisser à la seule concurrence et au dumping (fiscal, social ou environnemental) entre Etats (et entreprises) le soin de modeler l'évolution des relations de travail et de la sécurité sociale.

Pour cela, il faut notamment supprimer le vote à l'unanimité. Actuellement, le vote à l'unanimité en matière sociale paralyse toute politique sociale ambitieuse. Il faut le remplacer par un vote à la majorité qualifiée

PROPOSITION : Renforcer le dialogue social européen

Les partenaires sociaux européens doivent devenir des acteurs de premier plan dans la construction d'une Europe plus sociale. L'élaboration de conventions collectives européennes est plus que nécessaire aujourd'hui. Les acteurs politiques doivent soutenir de telles initiatives, d'autant plus dans un contexte où l'adhésion des nouveaux membres au sein de l'Union accentue l'hétérogénéité des pratiques de négociations collectives et de leur degré d'aboutissement. Afin d'éviter un nivellement par le bas, il convient de soutenir activement les nouveaux pays membres, en visant le renforcement des acteurs sociaux et les possibilités de négociation collective.

PROPOSITION : Limiter les effets de concurrence par l'adoption de normes communes

Pour limiter les effets de la concurrence salariale et sociale, des instruments de régulation doivent être mis en place tels que :

- l'instauration de normes planchers communes notamment à propos du temps de travail, du revenu minimum garanti et des minima sociaux, dans le but de concrétiser partout la mise en œuvre effective des droits énoncés dans la Charte des droits fondamentaux, la Charte sociale européenne ou les conventions de l'ONU sur les droits civils et économiques ;
- l'amélioration des directives existantes en matière sociale, sur des matières comme le Comité d'entreprise européen ou le détachement des travailleurs.

PROPOSITION : Harmoniser les règles fiscales

Une harmonisation de la fiscalité entre les Etats membres est indispensable pour mettre fin à une concurrence dommageable, pour atteindre la cohésion économique, sociale et environnementale et pour assurer le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Un transfert du poids de la fiscalité, du travail vers le capital et vers les choix dommageables pour l'environnement, pourrait alors être organisé.

La mise en place d'un socle commun en matière de fiscalité européenne est particulièrement nécessaire, ce qui suppose une suppression du vote à l'unanimité en matière fiscale :

- pour pouvoir imposer les revenus sur le capital ;
- pour pouvoir imposer les bénéfices des entreprises (par l'instauration d'un taux européen minimal appliqué à une assiette commune)¹³ ;
- pour mettre en place une fiscalité énergétique.

PROPOSITION : Protéger et renforcer les services d'intérêt général

Seule une directive cadre permettra de définir ce que sont les services d'intérêt général¹⁴ et de limiter l'impact des règles de la concurrence sur ces services. Il s'agit par là de garantir le droit et la capacité des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux de financer et de gérer ce type de services, dans un but de cohésion sociale et territoriale comme de protection de l'environnement ou de la diversité culturelle.

Pour Ecolo, cette directive-cadre sur les services d'intérêt général est plus que nécessaire¹⁵. En l'absence d'une telle loi-cadre spécifique, les services publics risqueraient de tomber dans le champ d'application de la directive Services (ex-directive Bolkestein), tant décriée par les syndicats, par la société civile et par les Verts.

PROPOSITION : Adopter un Pacte de Croissance Qualitative Durable (PCQD)

Il est vital de cadrer l'évolution des dépenses publiques dans le contexte d'une monnaie unique. Cependant, l'actuel cadre (le Pacte de Stabilité et de Croissance, PSC) est particulièrement contraignant pour les politiques budgétaires des Etats membres, les empêchant de mener des politiques ambitieuses répondant aux besoins qui se font sentir. Cet instrument doit être repensé, légèrement assoupli et davantage orienté vers le développement durable, la protection de l'environnement et la création d'emplois.

Ecolo propose le remplacement du PSC par un Pacte de Croissance Qualitative Durable (PCQD) qui, au-delà de l'objectif de stabilité, doit favoriser la relance dans les périodes de basse conjoncture. Sous réserve d'un accord préalable, les pays amenés à réorienter et à augmenter une série de dépenses en fonction des objectifs de développement durable pourraient ainsi bénéficier d'une marge de manœuvre budgétaire plus importante.

PROPOSITION : ENCADRER LES DÉLOCALISATIONS ET SANCTIONNER CELLES QUI SONT ABUSIVES

Des mesures européennes devraient être adoptées afin d'encadrer les délocalisations d'une certaine importance et minimiser leur impact social (mesures d'accompagnement, aides à la réinsertion...). Les délocalisations abusives (départ sans respect des conditions d'installation initiales ou des aides publiques accordées...) devraient être sanctionnées (remboursement des aides d'Etat autorisées au regard du droit européen, restitution des montants perçus grâce aux Fonds structurels,...).

¹³ Pour plus de détails, voir le programme socio-économique d'Ecolo.

¹⁴ Cela serait une erreur de se focaliser uniquement, voire même principalement, sur la distinction entre services économiques et non économiques. Certes, certains secteurs (y compris les services sociaux) sont clairement non-économiques et doivent échapper complètement aux règles de la concurrence. Mais dans bien des cas il existe une zone grise : les frontières entre activités économiques et non économiques sont difficiles à tracer et sujettes à variations. La question clé est donc de s'assurer que l'intérêt général prévaut sur les règles de la concurrence dans tous les cas de figure, y compris pour les services économiques. En effet, la mise en œuvre d'un développement plus durable exige que l'intérêt public soit pris en compte dans toutes les activités, qu'elles soient économiques ou non économiques.

¹⁵ Pour plus de détails sur cette proposition, consulter :

http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/126/126518.services_dintrt_gnral@fr.pdf

PRIORITE N°3 :

DEVELOPPER UNE POLITIQUE ETRANGERE, DE SECURITE ET DE DEFENSE COMMUNE AXEE SUR LA PREVENTION DES CONFLITS ET SUR LA PAIX

Les citoyens belges souhaitent plus que jamais que l'UE parle d'une seule voix, pour défendre au mieux les intérêts des Européens en se profilant comme une puissance crédible sur la scène mondiale. Pour Ecolo, on ne peut cependant pas faire l'économie d'une réflexion quant au contenu que l'Europe pourrait donner à cette expression commune : quelles valeurs et quels projets porte l'UE ? Quels moyens met-elle en place pour les promouvoir ? L'Europe ambitionne-t-elle simplement de contrebalancer l'hégémonie américaine, de reproduire le modèle américain (course à l'armement aux dépens des secteurs sociaux et culturels qui font la valeur ajoutée de l'UE,...) ? Vise-t-on vraiment un meilleur équilibre du monde, prenant en compte les intérêts de l'ensemble de la population mondiale ?

L'objectif premier d'une politique étrangère de sécurité et de défense doit être de promouvoir la coopération internationale, le maintien de la paix, le renforcement de la démocratie, tout en intégrant le souci d'un meilleur équilibre (économique, social, culturel et écologique) entre les différentes régions du monde.

PROPOSITION : Impulser une autre vision de la sécurité européenne

En 2003, le Conseil européen a doté la politique étrangère et de sécurité commune de lignes stratégiques claires qui lui faisaient défaut¹⁶ tout en mettant sur pied des outils spécifiques supplémentaires (par exemple, l'Agence européenne de l'armement). Malgré certains principes positifs figurant dans cet accord, comme l'importance du multilatéralisme et de la prévention, Ecolo se démarque clairement de cette ligne politique adoptée par les dirigeants européens, qui épouse de façon adoucie les analyses et actions du partenaire américain.

Ecolo propose une autre vision que celle adoptée par le Conseil européen :

- sur le plan de la sécurité internationale, l'Organisation des Nations Unies¹⁷ devrait conserver seule le pouvoir de mandater ses membres, individuellement ou collectivement, pour mener toute opération de maintien et/ou de rétablissement de la paix. Cette garantie permettrait d'empêcher toute intervention militaire mue par les seuls intérêts d'une minorité ou d'une puissance quelconque ;
- à terme, l'UE devrait posséder son propre siège permanent au sein du Conseil de Sécurité pour faire valoir au mieux la spécificité de son approche : priorité à la prévention des conflits, au multilatéralisme, à la promotion du droit international et in fine à la paix durable, en dehors de considérations d'ordre purement géostratégique.

Ecolo veut éviter que l'Agence européenne de défense, créée en juillet 2004, ne se transforme en un complexe militaro industriel européen soumis au lobby très intense de l'industrie de l'armement. Il convient que les mandataires politiques (notamment au travers du Parlement européen) gardent la maîtrise sur cette institution et sur les instruments militaires technologiques qu'elle souhaite voir se développer.

¹⁶ « Une Europe sûre dans un monde meilleur », Stratégie européenne de sécurité adoptée en décembre 2003.

¹⁷ Pour découvrir en détail la position d'Ecolo sur l'ONU, voir le chapitre « Relations Internationales » du présent Livre.

PROPOSITION : Veiller à un usage prudent de la force

Si le recours à la force, tant à l'intérieur des Etats que sur la scène internationale, peut parfois être justifié et légitime, il s'agit d'opérer à chaque fois dans un cadre multilatéral et dans le respect de la Charte des Nations Unies.

Pour Ecolo, certains critères stricts doivent être respectés en cas d'utilisation de l'outil militaire, comme :

- l'interdiction de certains types d'armes telles que les armes de destruction massive (nucléaire ou non), les armes chimiques, biologiques ou les mines antipersonnel ;
- la limitation de l'armement au plus bas niveau possible ;
- l'institutionnalisation de l'objection de conscience.

PROPOSITION : Orienter la politique européenne de sécurité et de défense vers la prévention

Pour Ecolo, le gouvernement belge doit avant tout défendre une Europe envisagée comme une puissance civile. Contrairement à la situation qui prévalait dans le passé, les instruments militaires ne constituent plus l'élément central de la sécurité nationale. Le rôle des outils civils et politiques de gestion de crise ne cesse de gagner en importance. Il faut parvenir à une « politique européenne de sécurité intégrée » qui rassemble tous les instruments de politique étrangère et de sécurité mis à la disposition des États européens.

Concrètement, la PESD doit tendre au renforcement de la coopération multilatérale et des institutions internationales telles que les Nations Unies. L'autonomie décisionnelle par rapport à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) doit être clairement affirmée et mise en pratique¹⁸, à l'encontre de ceux qui espèrent voir la PESD évoluer, à long terme, vers une politique européenne de défense dotée avant tout d'une forte composante militaire.

Politique énergétique

La politique énergétique relève aussi de la politique de sécurité. Pour limiter les tensions croissantes autour des ressources non renouvelables qui se raréfient, nous avons besoin d'une politique énergétique qui assure la sécurité d'approvisionnement de l'Europe grâce à une utilisation plus intensive des sources d'énergies renouvelables, à des technologies plus efficaces et à des systèmes d'approvisionnement décentralisés. Au-delà de cette sécurité, l'UE doit prendre en compte également les intérêts des pays les plus faibles et les impacts sur l'environnement.

Contrôle et non-prolifération des armements

Le contrôle et la non-prolifération des armements sont des instruments essentiels de la prévention des conflits. Il faut donc rassembler les nombreuses initiatives individuelles de l'UE dans le cadre d'une stratégie globale visant au respect des engagements en matière de désarmement et à la revitalisation des négociations consacrées au contrôle des armements et au désarmement sur la scène mondiale. Le Code européen de bonne conduite doit être transposé dans un texte contraignant applicable à tous les Etats-membres, avec un droit de contrôle du Parlement européen dans son application.

¹⁸ Pour découvrir en détail la position d'Ecolo sur l'OTAN, voir le chapitre 2 « Relations Internationales » du présent Livre.

Gestion civile des crises

La gestion civile des crises doit demeurer l'une des pierres angulaires de l'UE. Les instruments militaires peuvent compléter ou soutenir les mécanismes civils, mais ils ne pourront jamais les remplacer. Afin de renforcer les capacités d'intervention civile de l'UE, le concept de « corps civil européen de la paix », élaboré par les Verts européens, doit être mis en œuvre en tant qu'espace flexible de mise en commun des ressources de paix civiles.

Intervention humanitaire

La politique européenne de sécurité doit en outre rester le reflet d'une politique des droits humains¹⁹, incluant plus particulièrement une action ferme en vue de prévenir les génocides. L'intervention face à la probabilité ou au déroulement d'un génocide ne doit pas être paralysée par la diplomatie, comme c'est le cas notamment avec le Darfour. Dans le cadre de ses relations multilatérales, l'Europe doit adopter un langage clair sur la question de l'intervention humanitaire.

Harmonisation de la politique de sécurité

Une « politique européenne de sécurité intégrée » doit également se refléter dans les dispositions institutionnelles de l'Europe. Au vu des défis qui s'annoncent en matière de sécurité et de politique étrangère, un lien efficace doit être établi entre les structures de conseil et les structures décisionnelles de l'Europe. Ce constat s'applique tant aux différents ministères nationaux qu'à la coordination entre la Commission européenne et le Conseil.

Transparence et contrôle parlementaire

L'accès de l'Europe aux instruments de la politique de sécurité, le recours à la méthode intergouvernementale et la communautarisation de domaines spécifiques impliquent des formes très variées de contrôle parlementaire. Ici aussi, il convient de renforcer le lien afin de garantir aux députés européens et aux parlementaires nationaux la possibilité d'exercer leurs responsabilités. Le Parlement européen doit avoir le pouvoir de formuler des lignes directrices contraignantes dans les matières relatives à la politique étrangère.

PRIORITE N°4 :

ŒUVRER POUR UNE EUROPE QUI VA DE L'AVANT

L'échec de la ratification du projet de traité constitutionnel symbolise le désarroi et la perte de légitimité de l'Union auprès de bon nombre de citoyens. Pour les Verts, la réforme des Traités demeure toutefois nécessaire pour donner un nouveau souffle à la construction européenne et permettre une meilleure mise en œuvre des priorités politiques décrites ci-dessus. Elle devrait toutefois s'accompagner d'un débat public en profondeur sur les objectifs et les frontières de l'Union : « pourquoi, avec qui et comment ? » sont des questions liées qui appellent des réponses plus convaincantes. Dans un deuxième temps, tout devrait être mis en œuvre pour parvenir le plus rapidement possible à la création d'une Europe politique fédérale, entité souveraine indépendante, conforme aux vœux des Pères fondateurs de l'Europe.

¹⁹ Droits de l'homme.

PROPOSITION : Une nouvelle Convention parlementaire

C'est aux gouvernements nationaux de prendre des initiatives dans ce sens. En effet, ils sont les organes d'impulsion majeurs dans le système de gouvernance européen. Il leur revient de relancer une nouvelle Convention. Il ne s'agit donc pas de recommencer tout le travail depuis le début. Cette Convention bénéficierait d'une légitimité accrue si sa composition et son mandat étaient approuvés par l'ensemble des parlements nationaux des Etats membres. Les Verts proposent d'opérer une nette césure entre un Traité à portée constitutionnelle et un Traité sur les politiques. Le Traité à portée constitutionnelle, que l'on pourrait tout aussi bien renommer Traité « fondamental », serait composé principalement des articles de la Partie I du projet de traité constitutionnel, de la Charte des droits fondamentaux et des articles dits « transversaux » sur les principes des politiques de l'Union.

Des modes de révision différents peuvent être imaginés pour les deux textes, de même qu'une énonciation beaucoup plus concise des chapitres sur les politiques. Le Traité fondamental serait soumis à une Consultation européenne préalable aux ratifications nationales. Cette consultation (le même jour dans tous les pays) serait décidée par le Conseil européen et justifierait que les ratifications nationales par la suite se fassent par voie parlementaire. Une clause d'entrée en vigueur du Traité fondamental serait soumise à une double majorité spéciale en fonction du nombre d'électeurs et du nombre de pays. A terme, il faudrait parvenir à l'instauration d'un véritable référendum européen contraignant par l'insertion d'une base juridique spécifique à cet effet dans le traité européen pertinent. Ecolo soutient aussi les initiatives politiques regroupant au départ un nombre limité d'Etats-Membres visant à une plus grande intégration de politiques communes et à dépasser la règle de l'unanimité.

Si le rapport de force politique ne permet pas de relancer la Convention selon les modalités proposées ci-dessus, et dans l'hypothèse où une négociation de fond serait de nouveau ouverte entre gouvernements, les Verts plaident pour que les amendements se centrent directement sur la prise de décision politique ; ce sujet est au cœur du débat politique et constitue en réalité l'élément clé de « l'approfondissement démocratique » de l'Union européenne. Ainsi, trois objectifs peuvent être définis :

- renforcer la démocratie participative (innovation introduite dans le projet constitutionnel) en donnant plus de contenu au droit d'initiative : la Commission et le Parlement seraient contraints d'y donner suite endéans l'année qui suit, sous réserve de la prise en compte de certains critères objectifs, tels que le respect des valeurs fondamentales de l'Union ou de l'intérêt général communautaire. Le droit d'initiative législative du Parlement en serait un correspondant logique (une initiative européenne sur une proposition de directive-cadre sur les « services publics » (SIEG) en est un exemple) ;
- démocratiser davantage la prise de décision de la législation communautaire par une révision de l'actuelle procédure de « codécision » en retirant à la Commission son pouvoir d'obstruction à l'égard des amendements tant du Parlement que du Conseil. La procédure de codécision –à la double majorité des Etats et de la population– serait généralisée pour tout acte législatif ;
- faciliter davantage la coopération entre groupes d'Etats qui veulent aller plus avant dans la souveraineté partagée : les clauses de flexibilité et de coopération renforcée proposées dans le projet actuel sont encore trop restrictives alors que « ceux qui veulent aller plus avant doivent pouvoir le faire ».

PROPOSITION : Assumer les élargissements de l'UE

Ecolo, comme le Parti Vert européen, plaide pour l'intégration dans l'Union européenne des Balkans et de la Turquie, pour autant que cette dernière respecte les critères qui ont prévalu pour tous les autres anciens et futurs pays candidats (en particulier la conformité aux droits humains²⁰ et à l'Etat de droit) et qu'une réforme constitutionnelle ait été adoptée. Eu égard à la possibilité d'élargir le projet européen à d'autres Etats encore, Ecolo estime cependant nécessaire la tenue d'un débat public à l'échelle européenne sur les frontières de l'Union européenne et sur la nature de son projet.

De manière générale, il faut aussi que les gouvernements nationaux prennent leurs responsabilités par rapport aux élargissements récents et à venir : un accompagnement financier et solidaire conséquent doit être proposé afin de réussir au mieux l'intégration des nouveaux et futurs membres et d'éviter des déséquilibres au sein même de l'Union. En ce sens, la tendance actuelle de diminuer la contribution des gouvernements nationaux est insensée. C'est pourquoi un budget européen rehaussé et nourri de ressources propres est indispensable au bon fonctionnement de l'UE et à la réalisation de ses objectifs.

AUTRES PRIORITES

ELARGIR LA DIRECTIVE EUROPEENNE SUR L'EPARGNE

Il convient d'élargir la directive européenne sur l'épargne aux produits d'assurance et aux dividendes, en visant tous les produits, qu'ils soient fixes ou non, et de réduire ainsi considérablement les contournements possibles de l'esprit de la directive épargne.

STOPPER LA FRAUDE FISCALE

Pour éviter la fuite des capitaux et la concurrence fiscale entre Etats, une des mesures à mettre en place est le démantèlement des paradis fiscaux. Pour cela, il faut notamment permettre aux pays membres de l'UE de taxer fortement les transactions en provenance de ces pays fiscalement attractifs afin de supprimer l'avantage tiré de cette politique déloyale.

INTRODUIRE DES DROITS DE DOUANE SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre des échanges internationaux, la protection des conditions sociales et environnementales des travailleurs et des citoyens peut être complétée par l'introduction de droits de douane spécifiques. Les droits de douane sociaux et environnementaux ne seraient prélevés aux frontières de l'UE que sur des biens produits en Europe et seraient reversés sous forme d'aides au développement aux Etat les moins avancés, à l'instar des aides structurelles européennes.

REFORMER FONDAMENTALEMENT LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Une révision de la PAC s'impose en vue de favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et plus porteuse d'emplois. Elle doit aussi être réformée en vertu de la souveraineté alimentaire²¹.

²⁰ Droits de l'homme.

²¹ Pour des propositions plus détaillées sur l'avenir de la PAC, lire le Livre I, chapitre 2, priorité n°3, de notre programme.

La PAC a été élaborée voici plus de 50 ans, dans un contexte économique et environnemental différent des réalités actuelles. Une réforme s'impose afin, notamment, de favoriser la mise en place d'une agriculture durable, équilibrée, moins intensive et moins productiviste. Les filières biologiques et sans OGM devront être soutenues.

REPENSER LE ROLE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (BCE)

La stabilité des prix (lutte contre l'inflation) ne peut être le seul objectif poursuivi par la Banque Centrale Européenne. Il faut donc modifier ses statuts pour lui donner les moyens d'action lui permettant de dynamiser l'économie²².

²² Pour plus de détails sur cette proposition, voir le programme socio-économique d'Ecolo.

**PROGRAMME ECOLO
ELECTIONS FEDERALES 2007**

**LIVRE VI
POUR UNE SOCIETE
PLANETAIRE**

***CHAPITRE VI.2.
RELATIONS INTERNATIONALES***

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

LIVRE VI - Pour une société planétaire

Chapitre VI.2. Relations internationales

Une politique et des institutions internationales qui contribuent à la paix dans le monde et à un développement équitable pour tous les peuples

LES RELATIONS INTERNATIONALES AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO

*« Le changement climatique est devenu une menace à la paix et à la sécurité »,
Kofi Annan (ancien secrétaire des Nations Unies)
Nairobi, 16 novembre 2006.*

Les attentats du 11 septembre 2001 et les guerres qui ont suivi (Irak, Afghanistan,...) ont participé à l'exacerbation des tensions internationales. On assiste à la poursuite de conflits inter- et intra-étatiques dans de nombreuses régions du monde : Afrique, Moyen-Orient, Asie,... Le retour en force de la menace nucléaire (militaire mais aussi parfois civile) comme arme de dissuasion militaire et de protection des intérêts géostratégiques (Corée, Inde, Iran, Egypte,...) inaugure une nouvelle ère d'instabilité et de dangers, à la fois comme menace directe (attentat ou détournement à des fins terroristes) mais également en termes de sécurité environnementale (intensification du transport de matières radioactives, gestion des déchets,...). Le délitement progressif du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) doit être absolument combattu.

Le nombre de conflits ayant pour objet le contrôle des ressources naturelles augmente. Des tensions et des déplacements de populations voient le jour en conséquence des changements climatiques. Ceux-ci sont devenus une menace pour la paix et la sécurité. Les sources de conflits s'accroissent et s'interpénètrent.

L'effet néfaste des politiques de libéralisation et de dérégulation menées à l'intérieur des Etats et entre les Etats sur les plans économique, social, environnemental, culturel, etc., l'absence de réelles politiques de prévention des conflits et les carences de la communauté internationale en matière de rétablissement de la paix sont à l'origine de ces situations désastreuses.

Ecolo entend faire avancer sa vision de la sécurité internationale qui :

- privilégie la prévention et/ou la résolution pacifique des conflits ;
- favorise le rétablissement de la démocratie ;
- respecte les droits de l'Homme.

Pour renforcer la justice internationale, il convient aussi de s'appuyer sur les outils créés pour éviter l'impunité des auteurs de crimes de guerre ou autres exactions. C'est dans cette optique qu'Ecolo soutient le renforcement d'institutions telles que la Cour pénale internationale (CPI).

La lutte contre le terrorisme ne peut cependant servir de prétexte à une criminalisation sournoise des mouvements sociaux ni se faire aux dépens de la liberté d'expression et des libertés individuelles chèrement acquises. Ecolo y sera attentif !

Au-delà des effets bénéfiques pour les échanges de savoirs, de cultures, de découvertes,... la mondialisation creuse aussi les inégalités. Comme le soulignait l'ancien secrétaire général des Nations Unies (ONU), Kofi Annan, à propos de l'identification des menaces pesant sur la sécurité mondiale, il y a des menaces dures (terrorisme et guerres) mais aussi des menaces douces/molles (faim, épidémies, changements climatiques, inégalités économiques,...), moins médiatisées mais qui provoquent beaucoup plus de victimes que les premières. De nos jours, 1 % de la population mondiale détient à elle seule l'équivalent du revenu global des 57 % les plus pauvres. 2,8 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars US par jour et 1,2 milliards avec moins de 1 dollar US par jour.

Les flux financiers remontant du Sud vers le Nord sont paradoxalement beaucoup plus importants que ceux descendant du Nord vers le Sud. La toute-puissance des multinationales, qui se jouent des législations nationales et délocalisent leur production là où les salaires sont moins élevés, les conditions de travail moins contrôlées - et donc souvent déplorables -, là où les législations environnementales sont moins strictes, participe aussi à la dégradation des conditions de vie d'une partie de la population mondiale.

Après l'échec des négociations du cycle de Doha²³ en juillet 2006, qui freine de facto les ardeurs des pays industrialisés à libéraliser à tout crin, Ecolo veut œuvrer à la mise en place d'une gouvernance démocratique mondiale qui tienne compte des intérêts des peuples, de la préservation du patrimoine commun de l'humanité et des biens mondiaux tels que l'eau ou la santé. Un ordre mondial plus juste et plus équilibré doit laisser la place aux voix du Sud, notamment en les libérant du poids de cette dette qui hypothèque leur développement²⁴, et en leur accordant une place à part entière dans les différentes institutions internationales.

Au plan de l'environnement, les nombreuses études disponibles sur les conséquences des émissions de gaz à effet de serre ne permettent aucune tergiversation. Des mesures internationales radicales, visant à réduire les émissions et diminuer la consommation d'énergie fossile, doivent être adoptées. Kyoto II doit se préparer dès aujourd'hui. Malheureusement, la Conférence des Parties tenue à Nairobi en novembre 2006 n'a pas abouti à l'adoption d'un calendrier avec des échéances claires. La non inclusion dans ce round d'économies émergentes telles que l'Inde ou le Brésil, ou encore l'attitude peu « collaborante » des Etats-Unis, n'augurent pas d'un futur positif²⁵.

Plus globalement, afin que les affaires mondiales puissent être gérées de façon plus équitable et globale, il convient de donner une place plus importante à la seule clé de voûte capable d'atteindre un tel objectif : l'ONU. Pour ce faire, il faudra la réformer en profondeur.

Le gouvernement doit impulser et soutenir des projets ambitieux et durables au sein des différentes institutions internationales dans lesquelles la Belgique est représentée. L'exercice par la Belgique pour les deux années à venir d'un mandat au Conseil de sécurité de l'ONU constitue une occasion unique de faire entendre notre voix, notre approche spécifique et... notre expérience du compromis.

²³ Le Cycle de Doha est une ronde de négociations, d'une durée de trois ans, effectuée sous l'égide de l'OMC. Elles portent surtout sur la « libéralisation du commerce international », et avaient comme objectif explicite le « développement » de ce qu'on appelait naguère le « Tiers-Monde ».

²⁴ Pour plus de détail sur la proposition d'Ecolo sur la dette des PVD, voir chapitre 3 « Coopération au Développement » du présent Livre.

²⁵ Pour les propositions d'Ecolo pour réduire au niveau international ces émissions de CO₂, voir Livre I, chapitre 1.1 « Energie – Climat » et priorité n°1 du chapitre I « Europe » du présent Livre.

PRIORITE N°1 :

IMPULSER UNE GOUVERNANCE MONDIALE AU SERVICE DE L'HUMAIN

Il est temps d'en finir avec la doctrine politico-économique issue du consensus de Washington²⁶ (libéralisations, privatisations, déréglementations) qui prédomine toujours au sein des principales institutions et organisations internationales en charge de l'application des politiques commerciales et monétaires (FMI, BM, OMC). Les pays en voie de développement sont actuellement dans l'incapacité (politique, logistique, économique...) de défendre un point de vue qui irait dans le sens d'un développement qui soit réellement en adéquation avec la satisfaction de leurs besoins vitaux.

En vue de faire du commerce international un élément intégré à la sécurité humaine, à la justice sociale et à la paix mondiale, il faut à la fois agir sur le fonctionnement interne de ces institutions, réorienter radicalement les politiques qui leur sont assignées et organiser à terme leur regroupement sous l'autorité de l'ONU.

PROPOSITION : Subordonner les accords économiques à des critères sociaux et environnementaux

Pour Ecolo, il est prioritaire de remettre en cause les dispositions inscrites dans les statuts de l'OMC, qui sont contraires à l'objectif de développement durable et incompatibles avec les engagements multinationaux relatifs aux droits humains et sociaux et à la protection de l'environnement²⁷. Par ailleurs, il ne faut pas confier à une organisation créée pour réguler le commerce, des sujets qui ne sont pas strictement relatifs au commerce, surtout s'ils ont un fort impact social ou environnemental.

Ecolo propose donc :

- d'intégrer l'OMC dans l'ONU en tant qu'institution spécialisée, de façon à la subordonner aux traités et conventions conclus dans le cadre onusien. Concrètement, cela signifie entre autres la subordination des accords économiques de portée internationale aux principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux accords internationaux en matière de santé et de protection de l'environnement ;
- d'exclure de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), les services publics de base et les biens communs (tel que l'eau) ;
- de créer une Organisation Mondiale de l'Environnement qui rassemblerait l'ensemble des accords existants et s'occuperait de façon indépendante de leur mise en œuvre ;
- de créer une agence de l'énergie dépendant de l'ONU. Sa mission serait d'aider les pays et sociétés dans la transition vers une ère « post énergie fossile et uranium²⁸ » ;
- de préparer sans tarder l'élaboration du Protocole Kyoto 2 devant contenir des mesures fortes et contraignantes de diminution des émissions de CO₂.

²⁶ En 1989, à Washington, l'économiste John Williamson a proposé une liste de dix prescriptions économiques recommandées aux économies en difficulté (notamment celles d'Amérique latine) afin de promouvoir leur croissance, qu'il a regroupées sous le nom de consensus de Washington. Cette liste tentait de résumer la position de la plupart des experts des institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international) et du Département du Trésor américain.

²⁷ Pour les propositions d'Ecolo sur la souveraineté alimentaire, voir le chapitre « Coopération au développement » du présent Livre.

²⁸ Pour plus de détails, voir le Livre I, chapitre I.1.

PROPOSITION : Réformer l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'OMC, telle qu'elle existe actuellement, souffre d'un manque cruel de transparence et de contrôle démocratique. C'est pourquoi sa réforme ne peut plus attendre. Elle doit viser à améliorer :

- le fonctionnement du mécanisme de règlement des différends au sein de l'OMC ;
- le processus de prise de décision interne de l'OMC (entre autres via le rétablissement du principe selon lequel toutes les délégations ont accès à l'ensemble des négociations, par du personnel de soutien et un soutien analytique pour les délégations plus faibles, par l'admission, notamment, des ONG aux réunions du Conseil général,... ;
- la relation entre l'OMC et les organes de l'ONU.

PROPOSITION : Réformer et ouvrir la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI)

La démocratisation de ces deux institutions est encore plus lourde à réaliser dès lors que le pouvoir de décision y est proportionnel à la contribution financière des pays. Pour Ecolo, il est cependant nécessaire que le poids des Etats moins riches augmente de manière progressive dans les décisions économiques.

La Banque Mondiale devrait se recentrer sur le financement de biens publics essentiels en offrant des taux d'intérêts très bas ou en octroyant des dons, tout en s'assurant qu'ils soient associés au respect de normes sociales, environnementales et des droits humains fondamentaux dans les pays bénéficiaires.

Quant au Fonds Monétaire international, il devrait viser à la stabilisation économique générale : stabilité monétaire, lutte contre la spéculation, contrôle des mouvements de capitaux,...

Au niveau strictement belge et à court terme, Ecolo demande que les représentants belges au FMI et à la BM fassent rapport de leur activité au moins une fois par an devant le Parlement et des représentants de la société civile. Plus globalement, une commission devrait être créée au sein du Parlement, chargée, d'une part, de suivre l'ensemble des engagements internationaux pris par la Belgique (traités, négociations commerciales internationales,...) et, d'autre part, d'organiser les débats en amont des positions de la Belgique.

PROPOSITION : Instaurer au niveau mondial une taxation des flux financiers

A l'instar de ce qui a été proposé par le Parlement belge, il convient de soutenir au niveau européen la taxation des flux financiers en devises, telle que proposée par Paul Bernd Spahn selon un système à double taux : un taux bas, d'une part (de manière à ne pas perturber les mouvements de capitaux), et un taux très élevé, d'autre part, appliqué uniquement lorsque la spéculation sur une monnaie se situe en dehors du cours-pivot (afin de réduire au maximum l'extrême volatilité des mouvements de capitaux). Cette taxation à « double taux » servirait à la fois l'objectif d'une réduction de la spéculation et celui de la mobilisation de ressources pour le développement.

PRIORITE N°2 :

METTRE LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA PREVENTION²⁹

Les principales institutions dont les compétences ont un impact militaire et/ou de prévention et de rétablissement de la paix (l'ONU et l'OTAN) nécessitent d'être réformées, afin que le monde ne soit plus dominé par les seuls intérêts d'une puissance unique (aujourd'hui les USA, demain peut-être l'Europe ou la Chine). Les tensions qui découlent d'une telle situation ne sont pas admissibles et empiètent sur les capacités de développement autonome des différents pays.

Pour Ecolo, c'est l'ONU qui doit jouer au niveau mondial ce rôle de régulateur des différentes forces en présence, et ce, en fonction de lignes directrices définies par l'intérêt général de tous les citoyens de la planète. Bien qu'imparfaite à de nombreux égards pour l'instant, l'ONU (et sa galaxie d'organisations satellites) constitue l'unique institution mondiale communément admise et respectée. L'ONU doit être la seule institution habilitée à mandater une opération de maintien ou de rétablissement de la paix.

C'est le multilatéralisme qui doit servir de fondement moral de la décision d'ingérence et du recours à la force, car il évite les interventions intéressées. Un des problèmes majeurs est que le rapport de force continue d'exister dans le Conseil de Sécurité... Le « deux poids et deux mesures » reste une réalité dans le fonctionnement de l'ONU et risque de remettre en cause la légitimité du multilatéralisme s'il apparaît comme un simple écran de fumée qui cache des politiques de puissances.

PROPOSITION : Réformer l'ONU

Afin de donner toutes les chances à l'ONU de remplir au mieux ses missions telles que définies dans sa Charte, un financement conséquent et garanti (pouvant résister aux pressions politiques conjoncturelles) doit lui être attribué.

De même, Ecolo estime qu'une révision de son mode de fonctionnement est plus qu'indispensable et doit prendre en compte les principes suivants :

- mettre fin au droit de veto des Etats membres du Conseil de sécurité. Ce droit devrait être remplacé par une procédure de vote à la majorité qualifiée. Dans une période intermédiaire, il est envisageable que le droit de veto soit modifié afin que le droit de veto de la Grande-Bretagne et de la France soit exercé par l'Union européenne ;
- élargissement du Conseil de sécurité afin de lui assurer une meilleure représentativité à l'échelle de la planète, notamment dans le sens d'une représentation des régions (notamment l'Union européenne) ;
- accroissement de l'implication et du rôle de la société civile au sein de l'ONU, en fonction de son expertise à la fois en amont (connaissance du terrain, détection des conflits/problèmes,...) et en aval (aide à l'élaboration de solutions) ;
- amélioration de la transparence des décisions (il faut par exemple que les discussions et les débats entre les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité fassent l'objet de comptes rendus écrits) ;
- constitution d'un droit de la défense par l'obligation d'audition par le Conseil de Sécurité des pays qui sont susceptibles d'être l'objet de sanctions ;

²⁹ Pour les propositions sur la politique de défense et de sécurité commune de l'UE, voir chapitre I « Europe » du présent Livre.

- amélioration de la formation des soldats (pour éviter des phénomènes aussi inacceptables que des viols commis par des Casques Bleus...) et augmentation de la participation en hommes des pays occidentaux dans les missions de peace keeping (ce sont les Bengalis et autres qu'on envoie au casse-pipe).

PROPOSITION : Veiller à ce que l'OTAN respecte sa charte fondatrice

Depuis la fin de la guerre froide et la Chute du mur de Berlin en 1989, le rôle de l'OTAN a sensiblement évolué. Conçue au départ comme une alliance militaire de défense du territoire de ses états membres dans le respect du droit international (notamment le respect de la Charte de l'ONU), cette organisation tend à évoluer vers une force d'intervention préventive. Sa raison d'être et son champ d'action ont changé.

L'OTAN s'est attribué de nouvelles missions qui ne figurent pourtant pas dans son Traité fondateur. Ce glissement pernicieux s'est déroulé sans assentiment ni contrôle démocratique puisque ces changements majeurs liant la Belgique n'ont jamais fait l'objet d'une ratification par le Parlement belge.

Or, les tendances récentes observées montrent que certains membres de l'OTAN (les Etats-Unis en tête) souhaitent augmenter ses capacités militaires, accroître son rôle dans des missions de type humanitaro-politique, tout en lui donnant une dimension mondiale qui engloberait à terme des pays comme l'Australie, la Corée du Sud ou le Japon. L'instrumentalisation de l'OTAN au service des intérêts géostratégiques américains n'est plus à démontrer. La raison d'être, le développement et l'indépendance d'une politique de sécurité et de défense commune en Europe s'en trouvent mis en difficulté³⁰. Une telle évolution fait courir le risque de voir l'ONU et les principes contenus dans sa charte relégués au second plan, et le multilatéralisme aux oubliettes, sans compter la polarisation accrue du monde (les inclus et les exclus d'une OTAN élargie).

Ecolo estime que le gouvernement belge doit :

- se positionner contre la transformation de l'OTAN en une alliance militaire mondiale non subordonnée à l'ONU, contre une militarisation des relations internationales et contre une nouvelle course à l'armement, nucléaire notamment ;
- faire en sorte que l'OTAN s'en tienne strictement aux missions qui lui ont été assignées dans sa Charte fondatrice, qui prévoit sa subordination à l'article 51 de la Charte de l'ONU, ce qui signifie qu'aucune intervention militaire de l'OTAN ne peut se faire sans mandat des Nations Unies ;
- s'assurer qu'en cas de changements dans la nature des missions de l'OTAN, ceux-ci fassent l'objet d'un débat au sein du Parlement belge et aient reçu son assentiment ;
- exiger le retrait du sol belge des armes nucléaires américaines servant notamment à équiper des avions de chasse de cinq pays de l'OTAN (dont la Belgique) qui ne sont pas reconnus comme puissances nucléaires selon les termes du traité sur la non prolifération nucléaire (TNP), ce qui constitue une violation de ce traité. Le Gouvernement belge doit donc prendre l'initiative de la dénucléarisation du territoire et dégager les forces armées belges de toute mission nucléaire. Il faut exiger l'application de la résolution adoptée par le Parlement belge en 2005 demandant que le gouvernement agisse effectivement en vue du désarmement nucléaire et, plus concrètement, pour le retrait d'Europe des armes nucléaires américaines ;

³⁰ Pour la vision et les propositions d'Ecolo sur la politique de défense et de sécurité commune de l'UE, voir chapitre I « Europe » du présent Livre.

- réviser la Convention de juillet 1971 entre la Belgique et l'OTAN relative au transport de troupes et d'armement sur le territoire belge, ce qui permettrait à la Belgique d'empêcher le passage des forces américaines sur son territoire.

PROPOSITION : Renforcer les pouvoirs de la Cour Pénale Internationale

Le gouvernement belge doit s'engager pour que les pays candidats à l'UE et/ou à l'OTAN qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité de Rome instituant la CPI le fassent au plus vite. De façon générale, la signature et la ratification des statuts de la CPI devraient devenir l'un des critères sur la base desquels la Belgique et l'Union européenne évalueraient et modèleraient les relations économiques et diplomatiques qui les lient à leurs partenaires.

Ecolo encourage également tous les Etats à lutter contre l'impunité en poursuivant les présumés auteurs de crimes graves de droit international. A cet égard, Ecolo insiste néanmoins sur la nécessité de trouver le juste équilibre entre les réalités locales, l'objectif de réconciliation à poursuivre, la responsabilité de la population locale dans la reconstruction du vivre ensemble, le respect des droits de la défense et des victimes, ainsi que la nécessaire indépendance et impartialité de l'organe mis en place.

PROPOSITION : Etablir le contrôle démocratique sur la politique étrangère et de défense

En Belgique, la politique étrangère et de défense est la prérogative exclusive de l'exécutif. A l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays de l'UE, Ecolo plaide pour une capacité de contrôle de cette politique par le Parlement.

Concrètement, il s'agira notamment de modifier la Constitution pour :

- confier au Parlement toute décision relative à la mise en œuvre des forces militaires, dans un cadre de maintien ou de rétablissement de la paix, à une majorité spécialement qualifiée, selon des modalités à déterminer ;
- permettre au Parlement d'être en mesure de donner son accord préalable à tout engagement des forces armées, à l'exception des rarissimes cas d'extrême urgence, qui nécessitent l'envoi de militaires dans des délais extrêmement courts (de 24 à 48 heures).

PROPOSITION : Protéger les minorités

Qui a réellement conscience de la situation dans laquelle vivent les Roms, les russophones de Lettonie, les Turcs de Bulgarie, les Gagaouzes, les Meskhètes,... ? Dans une perspective de prévention, il s'agit de s'attaquer en amont aux causes qui provoquent les guerres, les conflits et l'instabilité démocratique. Un facteur souvent sous-estimé est la situation des minorités présentes dans de nombreux endroits du globe. Ces minorités, dont l'existence est parfois totalement méconnue du grand public ou même du monde politique, font l'objet de discriminations culturelles, sociales, politiques ou économiques importantes, voire sont complètement niées dans leur identité.

Cette situation alimente, au sein de ces populations, frustrations et rancœurs à l'égard des sociétés dans lesquelles elles sont marginalisées, ce qui constitue un terreau propice aux conflits, aux tensions sociales ou, pire, au terrorisme. La reconnaissance des minorités dans leur droit à l'existence et à la dignité est primordiale. Il s'agit donc de renforcer la prise en compte de la problématique des minorités dans l'élaboration des politiques et des instruments d'identification et de prévention des conflits.

PRIORITE N°3 :

ŒUVRER A UNE PAIX DURABLE AU MOYEN-ORIENT

La situation politique au Moyen-Orient s'est considérablement dégradée durant ces dernières années, les sources de tensions et de conflits étant de plus en plus nombreuses (conflit entre Israël et le Liban, étranglement économique des territoires occupés par Israël, présence de l'extrême droite dans le gouvernement israélien, propos provocateurs répétés de la part de l'Iran, quasi-guerre civile en Irak,...).

L'objectif poursuivi par les Etats-Unis de protection de ses intérêts économiques et géostratégiques a causé beaucoup de dégâts. La marge d'action de l'UE semble jusqu'à présent bien timide. Seul l'envoi de troupes aux frontières libanaises et israéliennes apparaît comme une initiative ayant une certaine envergure, qui ne masque que très partiellement le déficit d'influence de l'UE sur le cours des événements.

- Pour Ecolo, la résolution du conflit israélo-palestinien, la construction de la paix et de la stabilité dans la Région, restent une priorité. Les écologistes considèrent que la libération et la décolonisation des territoires occupés restent des éléments centraux du règlement du conflit. Pour Ecolo, le conflit israélo-palestinien et la nécessaire fin de l'occupation israélienne en Cisjordanie et à Gaza s'intègrent dans une défense générale des droits à l'autodétermination de tous les peuples de la région et du droit de toutes les sociétés (du Moyen-Orient comme ailleurs) à exercer leurs libertés fondamentales et à élire démocratiquement leurs représentants.

Les retraits unilatéraux opérés par l'armée israélienne ne constituent certainement pas une réponse efficace et sont même contre-productifs (la sécurité est loin d'être assurée dans les territoires concernés). Les nombreuses passes d'armes entre Palestiniens et l'armée Tsahal sont de plus en plus catastrophiques en termes humanitaires mais aussi économiques et sociaux. Le manque de dialogue entre les représentants politiques des deux camps aboutit à une impasse.

- Pour Ecolo, le gouvernement israélien n'a pas d'autre choix que de reconnaître en l'Autorité palestinienne l'interlocuteur devant mener à une négociation et un accord. La base de négociations pour une solution durable et équitable au conflit existe depuis plusieurs années (accords d'Oslo, feuille de route,...).
- Ecolo fonde son appréciation du conflit israélo-palestinien sur les résolutions 181, 194 et 242 de l'ONU, ainsi que sur les protocoles négociés à Taba entre l'OLP et Israël entre août 2000 et janvier 2001. Ecolo partage la revendication palestinienne, s'appuyant sur la légalité internationale, d'en finir avec l'occupation israélienne et d'établir un Etat palestinien sur l'ensemble des territoires occupés depuis 1967 par Israël.
- Pour Ecolo, il convient de soutenir le droit d'Israël à exister en tant qu'Etat souverain. Ecolo soutient la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la Belgique.
- Pour Ecolo, il convient d'apporter son soutien à tous les courants pacifistes tant en Israël qu'en Palestine.
- A terme, Ecolo estime que le gouvernement belge doit prendre des initiatives en profitant notamment de la position de la Belgique au Conseil de sécurité de l'ONU pour exiger :
 - un arrêt immédiat de la violation du droit humanitaire international par Israël à Gaza et en Cisjordanie ;
 - un arrêt immédiat des tirs de roquette et des actes de terrorisme de la part des groupes armés palestiniens ;

- un arrêt total (avant démantèlement) de la colonisation juive de peuplement en Cisjordanie (Jérusalem-Est incluse) et dans la Bande de Gaza, et le retrait de l'armée israélienne hors de toutes les zones autonomes palestiniennes ;
- la levée de l'embargo économique imposé à Gaza ;
- le démantèlement du mur de séparation et ce conformément à l'avis de la Cour internationale de justice ;
- le déploiement d'une force internationale d'observation et d'interposition dans les territoires occupés, et si nécessaire en Israël ;
- une évaluation rigoureuse (faisant actuellement défaut) des accords de coopération entre Israël et l'UE et l'adoption des mesures qui s'imposeront suite à cette évaluation ;
- l'adhésion d'Israël au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) afin d'assurer un caractère universel au TNP au Moyen-Orient ;
- un retour dans les plus brefs délais à la méthode précédemment utilisée par l'Union européenne et la communauté internationale pour financer l'Autorité palestinienne. En effet, Ecolo constate que le nouveau mécanisme d'aide indirecte (Mécanisme International Temporaire) adopté par le Quartet a fait la démonstration de son incapacité à faire face à la grave crise humanitaire en cours dans les territoires.

Pour Ecolo, la résolution du conflit israélo-palestinien est une des clés de la stabilisation/pacification au Moyen-Orient. Les enjeux s'entrecoupent dans cette région (développement, autodétermination, litiges frontaliers, course aux armements, prolifération nucléaire, énergie, réfugiés, eau, etc.). C'est pourquoi Ecolo en appelle, sur le modèle de la Conférence de Madrid tenue en 1991, à une conférence internationale abordant des questions bilatérales (territoires divers) et multilatérales, et impliquant tous les Etats et acteurs politiques du Moyen-Orient.

PRIORITE N°4 :

SOUTENIR LE RETABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT EN R.D. DU CONGO

En 2006, le Congo a voté massivement et a pu, de la sorte, reprendre confiance en lui-même, même si la paix reste précaire. En tout état de cause, ce vote devrait apporter une clarification du paysage politique dans ce pays, à défaut de l'instauration d'une véritable démocratie que la tenue des différents scrutins ne garantit pas encore.

Beaucoup reste à faire sur les plans de la lutte contre l'impunité et du respect des droits humains mais également pour la pacification dans l'est du pays, où les bandes armées sont toujours actives et, surtout, en vue de l'édification d'une armée nationale intégrée digne de ce nom.

Le pays est dévasté, ruiné et épuisé par près de dix années de guerre et d'affrontements armés. Tout reste à reconstruire et cette reconstruction ne pourra être entreprise que dans un cadre multilatéral cohérent.

A court terme, pour Ecolo, le gouvernement belge doit :

- œuvrer avec ses partenaires européens pour améliorer les conditions d'une paix durable, en aidant à la formation d'une armée congolaise digne de ce nom ;

- œuvrer avec ses partenaires européens pour le contrôle de la circulation des armes³¹ ;
- être plus pro-actif dans le domaine du maintien de la paix civile à travers la médiation des conflits locaux et régionaux. La « diplomatie de terrain » doit être renforcée par la création d'antennes dynamiques à l'intérieur du pays et particulièrement dans les zones de conflictualité de l'est du pays pour stimuler les efforts déployés par des initiatives locales (ONG, Eglises, administrations locales) en matière de rétablissement de la paix civile.

A moyen et long terme, pour Ecolo, le gouvernement belge doit :

- s'associer à ceux qui réclament la fin de l'impunité et de l'arbitraire. Il convient notamment d'appuyer l'Observatoire national des Droits de l'Homme qui a vu ces dernières années ses moyens considérablement affaiblis. De manière générale, la diplomatie belge ne doit pas considérer l'Etat uniquement sous l'angle de son fonctionnement « administratif » mais également sous l'angle des exigences du respect des droits humains³² et de la lutte contre l'impunité ;
- développer une plus grande ouverture et de réels partenariats avec la diaspora congolaise. La politique migratoire de la Belgique ne se montre guère proactive dans ce domaine (même s'il est vrai que le Congo représente, après la Russie, le second pays en termes de demandeurs d'asile dont beaucoup sont effectivement des « réfugiés économiques »). Dans un pays qui reste sans Etat et qui n'est pas sorti de l'isolement lié à une guerre de près de dix ans, il est essentiel de favoriser une politique migratoire circulaire la plus souple possible, c'est-à-dire de va-et-vient entre le Congo et l'Europe, pour des catégories sociales qui ne peuvent plus trouver dans leur pays des formules de formation et/ou de recyclage. Par ailleurs, il y a lieu d'encourager parallèlement les liaisons systématiques avec l'expertise de la diaspora africaine en Belgique et de trouver les voies et moyens permettant d'impliquer ou de ré-impliquer cette diaspora dans la dynamique de reconstruction du pays ;
- au travers de sa politique de coopération, poursuivre et amplifier des actions dans les quatre secteurs essentiels suivants : infrastructures, agriculture, santé et éducation ;
- soutenir la mise en application d'une politique de développement durable dans le pays (notamment au travers de la politique belge de coopération au développement). En effet, l'exploitation anarchique et souvent illégale des nombreuses richesses naturelles du Congo et l'absence criante de politique environnementale durant les années d'instabilité ont provoqué des dommages importants. Par exemple, la pollution du fleuve Congo et le déboisement anarchique à l'est du pays constituent une véritable catastrophe ayant des répercussions, non seulement sur la biodiversité mais aussi au niveau de la santé des Congolais (hygiène, nourriture...) et sur le climat de façon générale (les forêts congolaises constituant un des puits à carbone les plus importants à l'échelle planétaire).

PRIORITE N°5 :

ARRETER LE GENOCIDE DU DARFOUR

Nous devons tirer les leçons du Rwanda et nous ne pouvons accepter qu'au Darfour un génocide se déroule sous nos yeux.

³¹ La Belgique, qui est un producteur d'armes important, se doit d'être particulièrement vigilante : un épisode tel que le projet de construction par l'entreprise New Lachaussée d'une fabrique de munitions en Tanzanie, pays connu pour être une plaque tournante du trafic d'armes dans la sous-région, ne doit plus se reproduire.

³² Droit de l'homme.

La Belgique a un rôle à jouer à différents niveaux :

- appui aux programmes d'urgence et de reconstruction (aide humanitaire à la population du Darfour et aux personnes déplacées, aide aux pays qui accueillent les réfugiés, aide aux programmes de reconstruction). L'appui à ces programmes d'aide est également essentiel pour maintenir sur place des acteurs "neutres" (non impliqués dans les enjeux géostratégiques du conflit) qui pourront témoigner ;
- lobbying diplomatique pour le déploiement de casques bleus dont le mandat inclurait la protection des civils et assurerait le désarmement des milices janjaweed (force d'interposition fondée sur l'article 42 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies) ;
- présence sur le terrain d'élus et de responsables politiques belges pour mettre /maintenir la pression médiatique et politique sur la région ;
- demande de la tenue d'élections libres sous l'égide de l'ONU.

PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FEDERALES 2007

LIVRE VI POUR UNE SOCIETE PLANETAIRE

CHAPITRE VI.3. COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

LIVRE VI - Pour une société planétaire

Chapitre VI.3. Coopération au développement

**VISER AU DEVELOPPEMENT AUTONOME ET DURABLE DES POPULATIONS
SOUTENU PAR UNE COOPERATION RENFORCEE ET ECLAIREE**

LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO

La croissance des inégalités (au niveau des revenus, des libertés, de l'exposition aux risques écologiques,...) dont sont victimes un grand nombre d'êtres humains, en particulier dans les pays du Sud, le manque de dialogue interculturel et les dommages à l'environnement à l'échelle planétaire constituent autant de preuves évidentes des failles de la mondialisation économique et financière. Alors que la production mondiale agricole est supérieure aux besoins alimentaires de la planète, et qu'un nombre croissant de personnes sont victimes d'obésité, une personne sur sept dans le monde souffre de malnutrition. Et une grande majorité de ces dernières sont des agriculteurs... Ces réalités appellent aux yeux d'Ecolo un inflexionnement éthique, social, environnemental et solidaire de la mondialisation.

UNE VISION EMANCIPATRICE ET DURABLE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Pour Ecolo, le développement doit être compris comme l'assurance pour un pays et sa population de mener des politiques souveraines qui permettent de répondre à la satisfaction de l'ensemble des droits humains (sociaux, culturels, économiques,...) et des libertés fondamentales. Dans un monde globalisé, les relations internationales et la coopération au développement sont aujourd'hui étroitement liées. Les règles de gouvernance /modes de gouvernance mondiale, en matière de commerce, de financement du développement, de gestion des ressources naturelles et d'investissements étrangers, définies par les pays les plus riches et mises en place par les institutions de Bretton Woods, sont aujourd'hui une cause essentielle de l'aggravation des inégalités qui affectent particulièrement les pays les plus pauvres. Une politique de coopération réellement émancipatrice, ne peut s'envisager sans une réforme majeure du système de gouvernance mondiale et de ses institutions (FMI, banque mondiale, OMC) ainsi que des modes de régulations internationales qui en sont issues.

En réalité, les notions de développement et d'aide doivent être elles-mêmes réinterrogées à la lumière de leur application et des résultats constatés dans la mise en œuvre des politiques. C'est pourquoi Ecolo s'attèle à une nécessaire réflexion sur ces catégories de pensées utilisées pour décrypter le monde et les concepts tels que pauvreté, développement, aide, coopération...³³. Ecolo dénonce une coopération au développement qui considère les pays et les populations comme des bénéficiaires et qui continue à imposer des prescriptions de développement (ajustement structurel, libéralisation des échanges, privatisation...) qui n'ont contribué depuis tant d'années qu'à accroître la pauvreté et, partant, à aggraver les causes de conflits et de migrations.

³³ Voir les réflexions entamées au sein de la Commission Nord/Sud d'Ecolo.

Par ailleurs le monde industrialisé porte aujourd'hui une lourde responsabilité dans la dégradation de l'environnement (dette écologique) et le changement climatique qui affecte particulièrement les pays les plus pauvres et tendent à annihiler tous les efforts de développement durable. Ecolo propose particulièrement de renforcer la prise en compte de l'environnement en tant que pilier du développement durable dans l'ensemble des programmes de coopération au développement. Cette démarche transversale se fonde sur une analyse des multiples interactions entre pauvreté et dégradation de l'environnement. La dégradation de l'environnement affecte directement la vie des populations des pays en développement et touche principalement les plus pauvres. De nombreuses opportunités existent d'aborder conjointement la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement, dans le cadre d'approches intégrées. Par ailleurs, les pays dits développés ont l'impérieuse obligation de modifier en profondeur leurs modes de production et de consommation afin de parvenir à « découpler » le développement économique de la dégradation des écosystèmes. On ne peut demander raisonnablement aux Pays en voie de développement (PVD) de respecter les engagements internationaux auxquels ils ont souscrit en matière d'environnement (Conventions sur le Changement Climatique, sur la Biodiversité, sur la lutte contre la Désertification, ...) si les pays industrialisés ne les respectent pas eux-mêmes.

La politique de coopération au développement doit placer au centre de sa démarche la dignité, les intérêts et les besoins des populations du Sud. Ce soutien implique notamment un appui à la société civile (en insistant sur l'importance du rôle des femmes et du processus participatif des ONG locales), aux parlements démocratiquement élus, mais aussi à la construction de l'Etat de droit, à la défense des droits humains et à la prévention des conflits. Divers domaines (éducation, emploi et rémunération, commerce, investissements, finances, agriculture, environnement) doivent être pris en compte dans l'élaboration de la politique de coopération au développement.

Bref, la coopération au développement doit aujourd'hui apporter des réponses communes à ces défis communs et s'inscrire dans la recherche d'un partenariat solidaire et responsable entre les pays du Nord et les pays du Sud, partenariat qui doit faire partie intégrante de notre conception du développement durable. Dans cette perspective, une politique de coopération au développement renouvelé et renforcé doit :

- contribuer au dialogue sur la gouvernance mondiale et à la mise en place des nouvelles règles de gouvernance mondiale dans lesquelles les pays du Sud sont parties prenantes et les pays du Nord « redevables » de leurs actions (principe de responsabilité mutuelle) ;
- mettre le développement durable au cœur des stratégies de coopération ;
- reconnaître que les populations du Sud sont les premiers acteurs de leur développement (principe d'appropriation) et placer au centre des politiques de développement, la dignité, les intérêts et les besoins des populations ;
- contribuer à une réflexion élargie sur les questions de crise de gouvernance qui ne peuvent se réduire à une approche normative et très réductrice de la « bonne gouvernance » imposée par les pays du Nord (nouvelle conditionnalité) ;
- proposer des réformes substantielles de l'aide, ses pratiques et ses méthodes relevant de la gouvernance de l'aide.

LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT, UN OUTIL QUI A SES LIMITES

Dans la lutte contre la pauvreté, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement³⁴ (ODM) est évidemment essentielle. C'est un combat qu'Ecolo soutient. Cependant, Ecolo restera attentif au fait que ces ODM auxquels toutes les institutions internationales font référence dans la mise en œuvre de leurs politiques ne se limitent pas à un glissement sémantique opéré par ces mêmes institutions. En effet, si les dogmes du marché sous-tendant ces initiatives restent identiques aux précédentes (les recettes néolibérales), ces initiatives risqueraient de ne s'adresser qu'aux plus pauvres (moins de 1 \$ par jour), les autres étant supposés bénéficier du fruit de la croissance. De plus, ces objectifs procèdent d'une vision très réductrice ; la communauté internationale s'est juste donné comme objectif de « réduire la pauvreté de moitié ». Les populations en effet n'ont plus droit au développement mais doivent seulement aspirer à être à « moitié moins pauvres » d'ici 2015 !

Par ailleurs, ces objectifs sont axés sur les conséquences plutôt que sur les causes structurelles de la pauvreté. Par exemple, ils ne s'attardent jamais - ou rarement - sur la question des inégalités (sauf l'inégalité entre les sexes). Et pourtant, sans des mesures draconiennes pour réduire les inégalités, en Amérique latine notamment, les efforts dans la lutte contre la pauvreté resteront vains. On a observé que dans un pays comme le Brésil la croissance n'avait aucun impact sur certaines populations (par exemple les sans-terre), voire avait des effets néfastes dans les conditions actuelles.

Enfin, les ODM, par leur caractère abstrait et généralisant, ne tiennent pas compte des réalités qui sont propres à chaque pays. Ils fournissent les mêmes indicateurs pour des pays aussi différents que le Mexique, le Brésil ou la Chine (pays dits moyennement avancés), le Congo ou le Burkina Faso. On sait que si les premiers disposent des capacités pour atteindre certains des objectifs, le plan est complètement irréaliste pour les autres. Par exemple, pour l'Afrique on estime qu'il faudra plus de 100 ans pour atteindre ces objectifs prévus pourtant pour 2015. Autrement dit, pour certains pays, les ODM sont peu ambitieux tandis que, pour d'autres, ils constituent un horizon inatteignable.

C'est pourquoi Ecolo, tout en soutenant la réalisation des ODM, veille à ce qu'on s'attaque parallèlement aux causes structurelles de ces problèmes, c'est-à-dire notamment aux politiques économiques néolibérales menées au sein des différentes institutions internationales (OMC, FMI, BM,...). En effet, les ODM procèdent d'une logique de compensation et non de résolution de problème. Les ODM ne peuvent pas être l'arbre qui cache la forêt, l'aumône que l'on fait à des pays que par ailleurs on continue de piller.

³⁴ Pour engager le XXI^e siècle sous de bons auspices, les États Membres des Nations Unies sont convenus de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015.

Ces objectifs du Millénaire pour le développement, qui vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/sida, et ce à l'horizon 2015, constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur.

PRIORITE N°1 :

REFORMER LES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (FMI, BANQUE MONDIALE) ET CHANGER LES REGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

PROPOSITION : Réformer les institutions internationales

La réforme de ces institutions et des politiques qu'elles prônent et pratiquent est devenue une urgence. Sans cela la coopération au développement restera limitée à de l'aide humanitaire destinée à palier les effets néfastes/sociaux de la mondialisation. La réforme de ces institutions doit également passer par une plus grande représentation et participation des pays du Sud dans les instances multilatérales et les processus de décisions³⁵.

PROPOSITION : Pour un changement de politique au niveau européen

L'Europe dans cette perspective a une double responsabilité :

- d'une part, elle a adopté depuis 20 ans les politiques néolibérales prônées par la BM et le FMI et les a intégrées dans ses politiques de coopération à travers ses programmes d'ajustement structurels (appelés aujourd'hui programmes de lutte contre la pauvreté) et les conditionnalités qui les sous-tendent, ainsi que dans les négociations de libre échange commercial (EPA) qu'elle impose aujourd'hui aux pays ACP.
- d'autre part, l'Europe pourrait jouer aujourd'hui un rôle essentiel dans la réforme de ces institutions, aujourd'hui à l'ordre du jour, grâce à son poids politique et financier. Les discussions à venir sur le « replenishment » des ressources financières de la banque mondiale donnent aujourd'hui l'occasion à l'Europe d'exiger de la part de la Banque mondiale, de profondes réformes de ses politiques et programmes, sous peine de voir ses ressources fortement diminuées.

Ecolo veillera à ce que le gouvernement belge s'implique, fasse des propositions et influence le débat européen.

PROPOSITION : Rendre les accords de partenariat économique plus transparents et équitables

Les négociations sur les APE avec les pays ACP sont un exemple majeur de mauvaise gouvernance de l'aide européenne qui impose à ses partenaires et aux régions ACP de signer des accords de libre échange d'ici fin 2007, alors que ceux-ci s'inquiètent des conséquences dramatiques (et des coûts d'ajustements) que ces accords peuvent avoir sur les économies fragiles qui n'auront plus de protection face à la compétitivité des entreprises européennes. Les différentes études et notamment l'étude à mi-parcours établie pour l'Afrique, confirment ces inquiétudes et l'absence de capacité des pays africains à mettre en œuvre ces accords s'ils devaient être signés. C'est dans ce contexte que les chefs d'États africains viennent de demander le report des négociations.

³⁵ Pour plus de détails sur les réformes de ces institutions, voir le chapitre « Relations internationales » du présent Livre.

Face aux pressions extrêmement fortes de la Commission européenne visant à forcer les pays à signer des accords d'ici la fin de l'année 2007, la société civile africaine et européenne s'est mobilisée pour demander à la Commission européenne de relâcher sa pression et de mettre en place un système intermédiaire de préférences conformément aux dispositions de Cotonou : la société civile rappelle que tout refus qui mènerait au rétablissement des droits de douane serait une violation de l'accord de Cotonou.

Pour Ecolo, le gouvernement belge doit, en solidarité et en partenariat avec les pays du Sud, appuyer cette démarche et mobiliser les états membres européens pour qu'ils revoient leur position, sachant qu'aujourd'hui, ceux-ci s'inquiètent du manque de transparence du processus de négociations mené sous la responsabilité de la CE.

PRIORITE N°2 :

ANNULER LA DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE DU TIERS-MONDE

Un des obstacles majeurs au développement est le lourd fardeau que constitue la dette des pays en voie de développement. Les mécanismes très lourds (soumis à des conditions) d'allégement de la dette mis en place au cours des dernières années, n'ont pas permis de résoudre durablement la question de la dette et les récents effets d'annonce d'annulation de la dette par le G8 ont, non seulement servi au G8 à s'acheter une image flatteuse auprès du grand public, mais surtout ont contribué à fausser les engagements d'augmentation de l'aide publique au développement pris par l'ensemble de la communauté internationale lors de la conférence sur le financement du développement.

En effet, aujourd'hui les annulations de la dette (notamment celle de l'Irak et dans une moindre mesure celle du Nigeria) sont comptabilisées comme augmentation de l'APD alors que celles-ci devaient être considérées comme extérieures à l'aide publique, ce qui a réduit d'autant l'augmentation de l'aide dont les pays les plus pauvres auraient dû bénéficier.

Pour Ecolo, il faut mettre fin à l'injustice que constitue la dette des pays du Sud. Depuis l'éclatement de la crise de la dette en 1982, les pays endettés ont remboursé presque 7 fois ce qu'ils devaient. Ils sont aujourd'hui 4 fois plus endettés.

La dette des pays du Sud ne représente que 3 % du montant des dettes totales mondiales mais constitue, pour les pays les plus pauvres, l'obstacle majeur à la mise en place de politiques de dépenses publiques permettant le développement des services de base (éducation, santé, accès à l'eau potable) indispensables pour répondre aux besoins essentiels des populations.

Si l'on constate aujourd'hui que les transferts financiers, en raison du remboursement de la dette, sont plus importants du Sud vers le Nord, il est clair que l'annulation totale de la dette des pays du Sud, est une condition sine qua non du développement durable des pays. Son impact serait non seulement beaucoup plus important qu'une augmentation de l'aide (soumise à des conditions) mais cela permettrait enfin de réduire la dépendance dramatique des pays les plus endettés vis-à-vis de l'aide. Ceux-ci sont soumis au contrôle permanent des bailleurs de fonds, qui leur dictent les priorités et stratégies de développement.

Pour Ecolo le gouvernement belge doit s'engager à :

- prendre une initiative par rapport à la problématique de la « dette odieuse³⁶ », c'est-à-dire qui a été contractée non pour subvenir aux besoins et aux intérêts de l'Etat, mais pour renforcer un régime despotique, réprimer la population qui le combat, servir à l'enrichissement d'élites locales,... Afin de régler cette question de la dette illégitime de manière globale et équitable, Ecolo encourage le gouvernement belge à prendre l'initiative au niveau international, en profitant de sa position de membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, pour l'organisation d'une conférence internationale sur la question de la dette odieuse. A cette occasion, des études impartiales devraient être menées pour faire un état des lieux et envisager la création d'un tribunal international de la dette.
- mettre en œuvre la proposition de résolution relative à l'annulation de la dette des pays du Sud déposée par Ecolo en 2005 ;
- remettre à l'agenda européen la question de l'annulation de la dette et prendre position notamment dans le cadre du dialogue Europe /Afrique, dans la perspective du sommet qui devra prendre une décision sur cette question.

PRIORITE N°3 :

VEILLER AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'AUTONOMIE DES POPULATIONS

PROPOSITION : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT COMME PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Aujourd'hui, le lien entre la dégradation de l'environnement et l'aggravation de la pauvreté n'est plus à démontrer. La responsabilité des pays occidentalisés n'est plus à démontrer non plus (changement climatique, réduction de la biodiversité, pressions des multinationales pour l'utilisation des OGM... Cette situation appelle de toute urgence le développement d'un partenariat entre le Nord et le Sud pour apporter des réponses à ces défis et enjeux communs (mise en place de mécanismes de protection, de législations adaptées...). L'élaboration d'une véritable stratégie de développement durable définie avec les populations et les acteurs du Sud constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour une nouvelle approche de la coopération au développement.

Ecolo peut jouer un rôle majeur dans cette nouvelle dimension de la coopération et propose un pacte Nord /Sud pour le développement durable en Afrique, continent aujourd'hui le plus touché et marginalisé. La mise en place de l'Union africaine offre aujourd'hui une réelle opportunité. Avec ce pacte, Ecolo se propose de donner un contenu concret au principe de développement durable, de le mettre en application et d'en assurer le suivi.

Ce pacte devrait porter entre autres sur :

- les questions de droits de propriété intellectuelle et de protection du vivant, (droit des paysans à produire leurs semences) ;
- la mise en place de mécanismes de protection et de législations adaptées : déchets toxiques... ;

³⁶ Le gouvernement belge pourrait prendre exemple sur la Norvège qui en 2006 a annulé unilatéralement des dettes qu'elle a considérées comme illégitimes et s'est pour cela affranchie temporairement de l'autorité du Club de Paris réunissant les créanciers de 19 pays riches.

- la diffusion et la mise en vigueur de la loi modèle sur les OGM de l'union africaine ;
- l'appui à la recherche et l'innovation citoyenne, la recherche publique écologique, indépendante des multinationales et la coopération Nord Sud dans les domaines scientifique et technologique ;
- la promotion des énergies nouvelles et renouvelables... ;
- les questions de gestion et d'accès aux ressources naturelles et des codes de conduite des multinationales ;
- l'interdiction de privatisation des services de base d'intérêt général (dans la ligne des propositions des Verts sur la directive Bolkestein) ;
- la mise en place de mécanismes de surveillance et de suivi des engagements tant des pays du Nord que du Sud.

La prise en compte des enjeux du développement durable dans les programmes de coopération mis en place par la Belgique et au niveau européen doit être une priorité et faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation indépendante.

La Belgique doit veiller dès aujourd'hui à :

- la mise en œuvre des objectifs de développement durable (adoptés au niveau européen) dans la programmation (en cours) du X FED qui doit être approuvée par les états membres ;
- le développement des propositions stratégiques qui pourraient constituer une des bases de la « refondation » du partenariat entre l'Europe et l'Afrique (à adopter au sommet UE /Afrique à Lisbonne).

PROPOSITION : Assurer la sécurité/souveraineté alimentaire des peuples

Ecolo souhaite que la Belgique développe une politique visant à la sécurité et à la souveraineté alimentaire des populations des PVD, qui sont gravement menacées aujourd'hui.

Les pays les plus pauvres sont aujourd'hui confrontés à une concurrence inéquitable, qui se traduit par l'impossibilité de se protéger d'exportations de produits à bas prix (poulets surgelés, stocks européens de viande bovine...) qui menace le développement local. Les politiques libéralisées menées au niveau mondial (OMC, UE, USA...) sont responsables de cette situation, tout comme les sociétés multinationales qui tirent parti du laxisme, de l'inexistence de législation efficace et de la faiblesse des pouvoirs publics. Ceci conduit en outre à des dérives en matière de diffusion des organismes génétiquement modifiés (OGM), de privatisation des ressources génétiques (semences traditionnelles) ainsi que la diffusion de produits phytosanitaires désormais interdits dans les pays du Nord.

Pour Ecolo, la Belgique doit, dans le cadre des négociations internationales :

- s'opposer aux accords, conventions et autres mécanismes qui privent les autorités d'un pays de la possibilité de défendre des politiques agricoles assurant la sécurité alimentaire (y compris via des barrières douanières aux exportations, pour protéger les producteurs locaux) pour tous leurs citoyens ;
- apporter son soutien au groupe des pays d'Afrique qui défendent à l'OMC le droit de constituer des regroupements de producteurs, dans le but de fixer des prix agricoles rémunérateurs pour les produits tropicaux (thé, café, cacao, coton,...). De tels regroupements permettraient d'apporter stabilité et amélioration des conditions de vie. Il convient donc d'appuyer l'émergence, la consolidation et le développement de marchés locaux et régionaux.

Parallèlement, la coopération belge au développement doit, pour Ecolo³⁷ :

- garantir aux agriculteurs du Sud un accès à des facteurs de production qui respectent l'environnement local, ainsi que l'accès aux marchés. De nouvelles expériences développées dans le Sud, comme l'agriculture urbaine, contribuent à une meilleure autonomie sur le plan de la sécurité alimentaire tout en favorisant la cohésion socio-économique des communautés. Il convient de les valoriser ;
- développer un soutien structurel aux organisations paysannes du Sud afin qu'elles puissent mieux faire entendre leur voix.

PROPOSITION : Améliorer la santé pour tous

Pour Ecolo, il faut promouvoir une approche de l'ensemble des problèmes de santé et renforcer le développement et la qualité des systèmes de soins et de prévention et les rendre accessibles à toute la population. Il n'est pas acceptable que l'objectif santé du millénaire ainsi que les fonds globaux et les initiatives privées (Fond Gates, etc.) se concentrent sur la lutte contre quelques pathologies et problèmes spécifiques en délaissant d'autres problèmes prioritaires comme les traumatismes, les maladies chroniques, les maladies orphelines, etc. Trop souvent encore, ce sont les intérêts financiers des firmes pharmaceutiques qui déterminent les priorités de santé.

Par ailleurs, la problématique de l'accès démocratique aux médicaments et aux traitements pour les populations nécessiteuses reste aujourd'hui encore une question cruciale. Afin d'avancer concrètement dans ce dossier, une conférence internationale sur les flexibilités de l'ADPIC³⁸ en matière d'accès aux médicaments pourrait être organisée par la Belgique. Elle aboutirait à une évaluation sérieuse des obstacles entourant l'accès aux médicaments et traitements et aurait pour but de lever les tabous qui entourent la problématique des licences obligatoires. Elle devrait également contribuer concrètement à transformer les flexibilités obtenues à l'OMC en réelles opportunités d'action.

La qualité et la compétence de la coopération belge dans le domaine de la santé sont reconnues internationalement. Nous devons montrer l'exemple et avoir le courage d'aborder les vraies causes des dysfonctionnements. Il faut promouvoir une approche sectorielle à la place de l'instrument « projets de développement » qui présente trop d'inconvénients. Il faut également assurer des appuis financiers sur le long terme (20 ans) et non des interventions ponctuelles (3 à 5 ans) qui n'ont pas d'impact. Il faut résoudre les vrais problèmes structurels : notamment, assurer un salaire décent pour les prestataires de soins, promouvoir l'éthique des prestataires par des contrats de qualité, etc. Mais Ecolo propose aussi d'imposer une éthique de coopération aux partenaires du développement et aux pays industrialisés, notamment dans la lutte active contre la fuite des cerveaux et pour une plus grande participation des pays en développement à la définition et au contrôle des politiques internationales dans le domaine de la santé.

PROPOSITION : Donner une plus grande place aux femmes dans le développement

De nombreuses études ont démontré l'importance de la contribution des femmes dans le redressement politique et économique des pays du Sud. Au travers de ses politiques, le gouvernement belge doit continuer à soutenir les initiatives et les associations qui luttent pour une plus grande dignité et un renforcement de la place

³⁷ Ces questions sont également abordées au Chapitre 1.2. Une agriculture équitable pour tous.

³⁸ Accords internationaux sur la protection des droits intellectuels.

des femmes au sein de ces populations. Cette volonté gouvernementale doit se traduire par une augmentation des moyens accordés à la politique du genre, par un soutien spécifique aux ONG actives dans ce domaine et par un rapport régulier des résultats engrangés dans ce domaine. A ce titre, Ecolo se félicite de l'adoption en 2003 par l'Union africaine du Protocole relatif aux droits des femmes et entend que le gouvernement belge appuie ce type d'initiative.

D'autre part, face aux nombreux courants conservateurs qui entendent s'attaquer aux droits des femmes à décider de leur vie sexuelle et reproductive (en s'en prenant tant à la définition de ces droits qu'aux moyens financiers qui leur sont attribués), il convient de renforcer les droits sexuels et génésiques, notamment en matière d'éducation sexuelle, d'accès à l'information pour tous ainsi qu'à des moyens contraceptifs efficaces et accessibles. Il faut également recommander, pour préserver la santé des femmes, que l'avortement soit légalisé, sûr et accessible à toutes.

PROPOSITION : Appuyer la participation de la société civile et promouvoir la gouvernance locale

Ces dernières années ont vu l'émergence, dans les pays du Sud, d'une société civile décidée à jouer son rôle dans le dialogue sur les politiques de développement et à prendre sa part de responsabilité comme acteurs du changement social. Les programmes de coopération au développement doivent s'adapter à cette évolution et veiller particulièrement à ne pas se substituer aux acteurs du Sud et aux mouvements sociaux mais au contraire à appuyer les nombreuses initiatives et les dynamiques de changement social et à renforcer les capacités locales des acteurs. La participation de la population aux décisions relatives à son propre devenir est un gage d'ancrage durable des activités de développement dans le tissu social et communautaire et contribue à la qualité de la gestion des institutions. Ecolo est conscient qu'il existe en ce sens un savoir et des pratiques pertinents dans les pays du Sud, à partager et à mettre en pratique aussi chez nous.

La coopération au développement doit aujourd'hui apporter plus d'attention au rôle essentiel des autorités locales et les reconnaître comme des partenaires à part entières. Cela notamment en renforçant la coopération directe avec celles-ci et en leur donnant les moyens de jouer leur rôle dans la réalisation des ODM qui relèvent avant tout du niveau local (agriculture, éducation, santé, accès à l'eau...).

Ecolo demande au gouvernement belge de mettre en application la résolution adoptée par le parlement européen sur le rôle des collectivités locales, et de faire pression au niveau européen pour que cette nouvelle approche soit considérée comme un des enjeux de la réforme et de l'efficacité de l'aide et devienne un secteur prioritaire de la coopération.

Par ailleurs, Ecolo s'engage, au niveau communal, à promouvoir de nouvelles formes de coopération décentralisées, dans le cadre de partenariats concrets et pratiques avec des collectivités locales du Sud.

Dans un monde globalisé, le niveau local et le territoire sont devenus un niveau essentiel de gouvernance et les processus de décentralisation en cours (en Afrique notamment) constituent un des leviers de changement essentiel pour répondre aux vraies questions que pose la gouvernance de l'Afrique. En effet la décentralisation crée les conditions de relégitimation de l'Etat et d'un renforcement de la démocratie. D'une part la décentralisation permet une participation plus effective de la population à la gestion des affaires publiques et, d'autre part, elle oblige l'état à redéfinir son

rôle, prenant en compte l'existence des pouvoirs locaux et s'articulant avec eux. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux coopérants en partance en leur fournissant une formation obligatoire poussée en communication interculturelle.

PROPOSITION : Protéger l'appellation de commerce équitable

Avec la multiplication des labels autoproclamés « commerce équitable », les dangers de dénaturation du concept sont réels et l'impact sur les producteurs (actuels et futurs) dépendant de ce commerce est dommageable. Pour Ecolo, il convient de protéger l'appellation de commerce équitable, de reconnaître sa spécificité par rapport à l'approche de responsabilité éthique et d'affirmer les critères de développement social et durable. Une proposition de loi a été déposée par Ecolo en 2006 en ce sens.

PRIORITE N°4 :

AMELIORER L'EFFICACITE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD)

En vertu des différents engagements internationaux pris par la Belgique (comme par exemple à la Conférence Internationale sur le Financement du Développement de Monterrey en 2002), il est essentiel que l'objectif fixé pour 2010 par la loi belge de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide au développement soit effectivement atteint, sans recourir à des artifices dans la comptabilisation de l'APD. Après 2010, pour Ecolo, le volume d'aide consacrée au développement devrait croître à un rythme au moins égal à un dixième de la croissance économique.

PROPOSITION : Objectiver l'évaluation de l'aide publique

Par ailleurs, face aux dérives constatées, Ecolo plaide également pour une objectivation de l'évaluation de cette aide publique. L'accueil des réfugiés de première année (accueil et rapatriement), l'aide indirecte (c'est-à-dire les efforts consentis en matière d'annulation de la dette) et certaines missions de maintien de la paix sont actuellement pris en compte dans l'évaluation de ce montant. Cela a permis au gouvernement violet de se gausser d'avoir atteint, en 2005, 0,53 % du PNB, alors que la coopération au développement ne représentait effectivement que 0,40 % du PNB, ce qui est inférieur au chemin de croissance prévu pour atteindre les 0,7 % fixés par la loi.

Par ailleurs, on observe une tendance grandissante au sein des instances internationales compétentes (Organisation de Coopération et de Développement économiques - OCDE) d'une volonté de comptabiliser certaines dépenses relatives à la lutte contre le terrorisme et à la défense dans l'APD (selon les critères OCDE). Dans le but de pouvoir débattre et décider en pleine connaissance de cause, la comptabilisation au développement doit donc être clarifiée et revue. Pour Ecolo, il est indispensable de dissocier ces deux postes dans la comptabilisation de l'aide au développement, ce qui permettrait de voir clairement comment la coopération, au sens direct du terme, évolue, tout en veillant à ce que l'aide indirecte vienne s'ajouter aux efforts de coopération développés par ailleurs.

PROPOSITION : Réaffirmer le principe de l'aide déliée

Ecolo réaffirme sans restriction le principe de l'aide déliée, refusant une coopération au développement conditionnée par les retombées économiques qu'elle pourrait générer pour les entreprises belges (il existe, pour ce faire, d'autres instruments de promotion du Commerce extérieur) ou selon des critères de contrôle des

migrations ou encore de lutte contre le terrorisme. En effet, on a constaté au cours des dernières années, des tentatives de liaison des aides financières pour le développement à la politique d'asile, rencontrant des échos favorables au sein de certains pays européens ou dirigeants politiques belges. Pour Ecolo, c'est une illusion de croire que seule l'augmentation de la coopération au développement amènerait moins d'immigration. Pour résoudre cette question, il faut plutôt s'attaquer aux racines du problème qui pousse les gens à quitter leur lieu d'habitation : les injustices sociales, économiques et écologiques, en plus des guerres inter et intra étatique : cela doit être la vocation de la politique d'aide au développement.

PROPOSITION : Maintenir au plan fédéral la compétence de coopération au développement

Dans la même volonté d'optimisation de l'APD, Ecolo réaffirme avec fermeté que la compétence de coopération au développement doit être maintenue au niveau fédéral et non bradée ou utilisée comme monnaie d'échange dans le cadre d'un nouveau compromis institutionnel. Le morcellement de la coopération au développement par transfert de compétences et de moyens du fédéral vers les entités fédérées est non seulement incompatible avec le souci de cohérence (et donc d'impact) recherché, mais encore, il est en contradiction avec l'idée même de développement durable qui préconise une approche et des solutions globales et intégrées. Ce morcellement serait également en contradiction avec tous les efforts entrepris au niveau international en vue de renforcer l'harmonisation des stratégies et des procédures en la matière.

Pour Ecolo, cette réaffirmation du caractère fédéral de l'aide au développement n'est pas incompatible avec un effort complémentaire en la matière, à développer par les Régions, les Communautés, les Provinces ou les Communes dans le cadre de leurs compétences. Tout au contraire, la coopération décentralisée au niveau communal, initiée par les écologistes lors de la législature 1999-2003 a permis des échanges fructueux et durables entre communes du Nord et du Sud (Anderlecht, Evere,...). Les moyens alloués à ces coopérations doivent être additionnelles et non supplétives. Pour préserver l'intégrité de la coopération au développement, une fonction ministérielle devra lui être attribuée au sein du prochain gouvernement fédéral, ainsi qu'un budget spécifique.

PROPOSITION : S'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'aide

Aujourd'hui, c'est un lieu commun d'affirmer que les résultats de la coopération au développement sont loin d'avoir atteint les effets et les impacts escomptés.

Outre les questions de gouvernance de l'aide, déjà évoquées, la question de l'efficacité de l'aide - régulièrement mise en cause -, et celle du montant de l'aide appellent plusieurs considérations :

- la question de la qualité de l'aide et de sa prédictabilité/prévisibilité est tout aussi importante que la question du montant de l'aide ;
- le critère quantitatif de déboursement de l'aide (qui souvent n'arrive pas à son destinataire final) ne peut être considéré, comme c'est le cas actuellement, comme un critère de performance de l'aide ;
- la question de l'« appropriation » par les acteurs du développement est devenue une question centrale de l'efficacité et de la gouvernance de l'aide. Seul l'appui aux initiatives et dynamiques locales fondées sur les priorités définies par les acteurs du Sud, peut être garant d'une stratégie de développement durable ;

- le respect des engagements des bailleurs de fonds en matière de coordination et de cohérence de leurs politiques et le respect du principe d'appropriation pris dans le cadre de l'OCDE (déclaration de Paris) doivent faire l'objet d'un suivi étroit et indépendant ;
- le respect de ces principes est une condition essentielle de l'efficacité de l'aide et de sa contribution effective au développement durable.

C'est pourquoi Ecolo souhaite :

- organiser dès le début de la prochaine législature la création d'un groupe de travail, avec une participation du parlement et de la société civile, qui aura pour finalité de proposer un plan d'action en matière d'efficacité de l'aide ;
- réactiver dès le début de la législature le groupe de travail interdépartemental censé veiller à la cohérence de la politique de coopération avec le restant des politiques publiques, associer le parlement et la société civile aux activités de ce groupe et, dans ce cadre, adopter une note stratégique transversale sur la cohérence des politiques de coopération et effectuer une évaluation de l'impact des réformes institutionnelles depuis 1999.

PROPOSITION : Etre attentif aux crises « oubliées »

Enfin, pour Ecolo, le gouvernement belge doit rester particulièrement attentif aux crises « oubliées » (Colombie, Côte d'Ivoire, Haïti, Guinée, Inde, Myanmar, Népal, Ouganda, RDC, réfugiés Sahraoui, Somalie, Soudan, Tadjikistan, Tchétchénie, Thaïlande,...), négligées ou peu couvertes par les médias. La catastrophe du Tsunami a mis particulièrement en évidence le lien entre la couverture médiatique et l'ampleur de la mobilisation internationale. A contrario, d'autres crises humanitaires bien réelles ne bénéficient pas de la même attention et de la même mobilisation, par exemple les viols des femmes et les massacres en R. D. du Congo ou la situation dramatique des réfugiés du Darfour. En lien avec les ONG, le gouvernement belge peut et doit jouer un rôle pour maintenir l'attention et la mobilisation internationales vis-à-vis de crises humanitaires négligées. En ce qui concerne l'aide humanitaire, Ecolo se félicite des mouvements de solidarité comme celui déclenché par la catastrophe du Tsunami. Il considère qu'il faut saisir de telles occasions pour canaliser l'émotion et la réflexion des citoyens en faveur d'un développement durable et de processus qui permettent de prévenir d'éventuelles catastrophes ultérieures.

PRIORITE N°5 :

VALORISER LE TRAVAIL CRITIQUE ET NOVATEUR DES ONG

Les ONG sont des acteurs de premier plan de la solidarité internationale. Par leurs actions sur le terrain, mais aussi grâce à leur capacité de sensibilisation et de mobilisation elles contribuent à faire progresser, dans les faits et dans l'opinion, des causes fondamentales en matière de droits humains³⁹, de justice sociale, de désarmement, d'environnement, de commerce équitable, etc. Elles jouent également un rôle indispensable d'acteur critique par rapport à l'action du gouvernement en matière de relations internationales et de coopération au développement. En tant qu'émanation de la société civile, elles constituent pour Ecolo un interlocuteur et un acteur indispensable.

Ces dernières années, la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI) a consacré une part relativement importante de son budget annuel (100 millions €) au cofinancement de programmes d'ONG de développement.

³⁹ Droits de l'homme.

Le système de cofinancement des ONG a subi en 2006 une importante réforme. En concertation avec les fédérations et coupoles d'ONG, une attention particulière devra être portée à l'application de ce nouveau système de cofinancement et vérifier s'il répond réellement aux ambitions poursuivies : simplification du système, fluidité du dialogue ONG/pouvoirs publics.

La coopération entre pouvoirs publics et ONG dans d'autres secteurs que le cofinancement (mise en œuvre du Fonds de Survie Belge, aide humanitaire, prévention des conflits) devra être également suivie attentivement.

D'autre part, pour Ecolo, il faut maintenir et renforcer les possibilités de concertation et de dialogue entre pouvoirs publics et ONG sur l'ensemble des thématiques et stratégies de coopération au développement.

Enfin, Ecolo estime que la responsabilité des inégalités mondiales n'est pas uniquement collective mais aussi individuelle. C'est pourquoi, tant que l'aide publique au développement est insuffisante, il invite toute personne qui estime que chaque être humain a droit à un minimum vital à contribuer immédiatement et dans la mesure de ses ressources à l'assistance aux millions de personnes actuellement en danger de mort presque immédiate.

La coopération indirecte belge se caractérise par la diversité des acteurs indirects : aux côtés des ONG, les universités, les provinces, les communes, les syndicats, des institutions scientifiques et des associations spécialisées bénéficient de subsides publics pour mener des programmes de coopération au développement. Chaque acteur doit pouvoir agir en fonction de sa spécificité et de sa vocation propre. Pour Ecolo, des efforts devront être néanmoins réalisés pour renforcer encore la pertinence, la qualité, l'efficacité et la complémentarité de ces programmes afin qu'ils s'inscrivent résolument dans une perspective commune et cohérente de développement durable.

AUTRES PRIORITES

RECONNAITRE OFFICIELLEMENT LES REFUGIES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Les changements climatiques provoquent de plus en plus de catastrophes touchant un nombre toujours plus grand de personnes. Les déplacements de populations suite à ces événements posent la question de l'émergence d'un nouveau type de réfugiés, les « réfugiés climatiques ». Une étude des Nations-Unies prévoit que 50 millions de personnes pourraient d'ici 2010 être victimes des dégradations naturelles ou humaines de leur environnement (pollution des nappes, désertification,...), les poussant à fuir leur lieu d'habitation.

Cette triste prédiction conforte Ecolo dans sa conviction de la nécessité de mettre le développement durable au centre de toutes les politiques mais aussi d'intégrer cette nouvelle frange de réfugiés dans les accords internationaux. Les responsabilités politiques et économiques devront pouvoir être identifiées afin d'instaurer une assistance ou une compensation financières pour les dommages subis. En effet, un nombre croissant de catastrophes dites naturelles trouvent leur origine dans la destruction des écosystèmes faisant suite à des activités humaines et économiques. Ce constat ne fait que renforcer la nécessité pour les pays industrialisés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, les premiers touchés par notre mode de développement économique étant les pays les plus pauvres.

INSTAURER UNE CONTRIBUTION DE SOLIDARITE SUR LES BILLETS D'AVION ET DE FRET

Ecolo propose, comme d'autres acteurs politiques ou de la société civile, de prélever une taxe sur les billets d'avion et d'en utiliser le bénéfice en vue du financement de l'aide au développement. Cette contribution serait consacrée à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

RENFORCER LA POLITIQUE D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT

La politique d'éducation au développement et d'information devrait être renforcée en vue d'accroître l'adhésion du public belge à la solidarité internationale avec les populations du Sud. Les acteurs de la coopération indirecte, en particulier les ONGs et les universités, pourraient intensifier leur rôle en matière de plaidoyer, d'éducation et de mobilisation pour le développement et mieux coordonner leurs activités dans ce domaine.

**PROGRAMME ECOLO
ELECTIONS FEDERALES 2007**

**LIVRE VI
POUR UNE SOCIETE
PLANETAIRE**

***CHAPITRE VI.4.
ASILE & MIGRATIONS***

Chapitre VI.4. Asile & Migrations

POUR UNE POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'ASILE QUI MET LES DROITS HUMAINS EN AVANT ET VISE A CONSTRUIRE UNE SOCIETE PLANETAIRE DEMOCRATIQUE

« Des gens émigrent aujourd'hui pour des raisons identiques à celles qui ont incité des dizaines de millions d'Européens à quitter autrefois vos rivages. Ils fuient la guerre ou l'oppression, ou bien partent à la recherche d'une vie meilleure sur une terre nouvelle. Ceux qui sont contraints d'abandonner leur foyer - les réfugiés qui fuient pour trouver la sécurité - relèvent de notre responsabilité collective sur le plan juridique et sur le plan moral. (...) »

Les immigrants sont une partie de la solution et non une partie du problème. Ils ne doivent pas devenir les boucs émissaires des divers malaises de notre société (...). »⁴⁰

Koffi ANNAN

ASILE & IMMIGRATION AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE

UNE LEGISLATURE FEDERALE FAITE DE NOMBREUX RECVS EN MATIERE DE DROITS HUMAINS

A la différence de la législature arc-en-ciel qui a rendu possible, grâce à la participation d'Ecolo, une opération de régularisation de plus de 50.000 sans-papiers, hommes, femmes et enfants ainsi qu'une simplification des procédures d'accès à la nationalité belge, la législature violette s'est distinguée par une attitude extrêmement sécuritaire en matière de politique migratoire :

- l'expulsion est la première priorité du Ministre de l'Intérieur Dewael qui augmente la capacité des centres fermés, le budget des rapatriements et teste l'efficacité des différents modes de rapatriements forcés ;
- les traitements inhumains et dégradants lors de procédures d'expulsion continuent d'avoir lieu, et sont dénoncés par différentes organisations non gouvernementales dont Amnesty International⁴¹ ;
- les avis arbitraires⁴² rendus par la police des frontières lors des contrôles à Zaventem, suivis de décisions de refus d'accès au territoire de l'Office des étrangers ;
- la pratique de la privation de liberté dans la zone de transit de l'aéroport ;
- les mineurs étrangers non accompagnés continuent à être détenus malgré la législation relative à la tutelle et le système de protection qu'elle met en place. La banalisation de la

⁴⁰ Discours du 29 janvier 2004, lors de la remise du Prix Sakharov à Koffi ANNAN par le Parlement européen (http://www.medeo.be/files/Koffi_Annan_Bruxelles_1_2004.doc).

⁴¹ Dans son rapport 2005, Amnesty International dénonce les violences et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés par des policiers aux détenus étrangers et les atteintes aux droits humains au cours d'opérations d'éloignement.

⁴² La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), mise en place par le Conseil de l'Europe a déjà attiré l'attention sur ce problème, et recommandait le renforcement des mesures de sensibilisation afin de corriger les idées fausses et de lutter contre les préjugés de la police des frontières concernant les immigrés.

détention des enfants alors qu'elle donne lieu à des séquelles irréversibles⁴³ et que la Cour de Strasbourg a condamné la Belgique dans l'arrêt Tabitha dans lequel elle dénonce le manque flagrant d'humanité des autorités⁴⁴ ;

- la privation de liberté des étrangers majeurs, au seul motif de leur situation administrative, est également banalisée. Très peu d'égards est accordé au suivi social et médical ainsi qu'à l'accès à l'information des étrangers détenus en centres fermés⁴⁵ ;
- les arrestations durant l'été 2005 dans les centres d'accueil pour réfugiés, avec la complicité passive du Ministre de l'Intégration sociale ;
- les dysfonctionnements récurrents et volontaires de l'Office des étrangers, critiqués notamment par le Collège des médiateurs fédéraux, très souvent sollicité par des étrangers victimes de situations kafkaïennes, de procédures interminables ou de décisions arbitraires qui génèrent des situations inhumaines ;
- la majorité violette n'apporte pas de solution aux sans-papiers qui occupent une quarantaine d'églises durant l'année 2006, mais par contre accueille favorablement et au pas de course, en juillet 2006⁴⁶, deux projets de réforme du Ministre de l'Intérieur qui restreignent considérablement les droits des étrangers et réfugiés.

En effet, pour les demandeurs d'asile :

- les motifs d'enfermement des demandeurs d'asile durant la procédure augmentent ;
- les motifs d'irrecevabilité d'une demande d'asile sont également augmentés ;
- une nouvelle juridiction de recours est créée mais sans pouvoir d'instruction et régie par une procédure essentiellement écrite.

Pour les autres :

- les conditions du regroupement familial sont durcies⁴⁷ ;
- aucun critère clair, aucune procédure structurelle de régularisation ne sont prévus. Aucune solution n'est apportée aux sans-papiers qui occupent une quarantaine d'églises en Belgique ;
- les recours contre les décisions de l'Office des étrangers ne sont toujours pas suspensifs: une nouvelle juridiction d'appel est créée mais sa procédure est calquée sur celle du Conseil d'Etat. Par conséquent, les étrangers continueront à risquer l'expulsion durant l'examen de leur recours ;
- les recours au Conseil d'Etat en cassation administrative seront marginaux car ils font l'objet d'un filtrage dans la nouvelle procédure ;
- à la fin de l'année 2006, la majorité violette apporte des modifications au code de la nationalité belge dans un sens qui restreint les possibilités d'acquérir la nationalité belge ;
- la protection subsidiaire⁴⁸ nouvellement transposée en droit belge fait l'objet d'une application très restrictive⁴⁹.

⁴³ Un rapport d'expertise réalisé en septembre 1999 par le Centre de Guidance de l'ULB concernant une famille libanaise avec enfants mineurs détenue au centre 127 bis (à Steenokkerzeel) établit que la détention laisse des séquelles graves chez les enfants, nuit gravement à leur développement et peut être assimilée à un traitement inhumain et dégradant et en tous cas à une forme de maltraitance psychologique. Voir aussi l'arrêt de la Cour de Strasbourg relativement à la situation de la petite Tabitha, 5 ans, d'origine congolaise, détenue pendant deux mois dans un centre fermé et finalement rapatriée à Kinshasa, alors qu'elle tentait de rejoindre sa mère, réfugiée au Canada.

⁴⁴ CEDH, 12/10/06, n° 13178/03, Mubilanzila Mayeka et Kaniki Mitunga c. Belgique.

⁴⁵ Il y a actuellement 6 centres fermés en Belgique : les centres fermés à Zaventem (Le centre « Inad » situé dans l'aéroport, le centre de transit 127, 127 bis), et des centres fermés à Merksplas, Bruges et Vottem. Y sont enfermés, en principe pour une durée maximale de 5 mois, des « illégaux », des demandeurs d'asile (à Zaventem), des demandeurs d'asile déboutés.

⁴⁶ La loi du 15 septembre 2006 réformant le Conseil d'Etat et créant un Conseil du Contentieux des Etrangers et celle du 15 septembre 2006 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

⁴⁷ On passe de 12 mois à 3 ans de stage d'attente, l'âge minimum pour le regroupement familial après mariage passe de 18 à 21 ans, de nouvelles conditions sont ajoutées : le regroupé doit avoir un logement suffisant et le regroupant une assurance maladie.

⁴⁸ La loi du 15 septembre 2006 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers transpose notamment la directive 2004/83/CE du Conseil du 29/04/2004 portant sur les normes

POUR UNE AUTRE POLITIQUE MIGRATOIRE

Pour Ecolo, la question des droits des étrangers est à situer dans une perspective et un combat démocratiques. C'est au sort qu'elle réserve aux plus vulnérables que l'on reconnaît la qualité d'une démocratie. La démocratie s'est toujours gagnée, au prix de combats parfois longs, par la reconnaissance de droits sociaux, économiques et politiques à ceux qui en étaient jusque là exclus et qui n'étaient donc pas considérés comme des citoyens. Ce furent les ouvriers au XIXe siècle lorsque le vote était censitaire. Ce furent les femmes jusqu'en 1948. Aujourd'hui, les immigrés, les réfugiés et les sans-papiers représentent une des nouvelles frontières de la démocratie.

Tout au long des années 90, les gouvernements belges successifs, comme d'ailleurs la plupart des gouvernements européens, ont tenté de réagir par des mesures restrictives et répressives, centrées sur la dissuasion des candidats à l'immigration, les restrictions à la politique d'asile et le rapatriement forcé des déboutés et des clandestins. C'est ainsi que l'on a assisté, au cours des années 90, à la création et à l'extension des centres fermés pour illégaux, à l'augmentation des mesures d'expulsion, aux restrictions dans l'octroi du droit d'asile, à la mise en place d'une coopération policière accrue au niveau européen (accords de Schengen).

Du point de vue strict de ses objectifs cette politique adoptée par l'UE est un échec :

- elle n'aboutit pas à la diminution des flux migratoires, mais au contraire, elle renforce l'immigration clandestine et l'emprise des réseaux de la traite des êtres humains ;
- elle véhicule une image extrêmement négative de l'immigré et du demandeur d'asile, rendant difficile toute autre réflexion, débat, perception sur la question des migrations ;
- elle fragilise la situation des étrangers maintenus dans une situation administrative précaire en l'absence de politique d'immigration et de régularisation saines.

D'un point de vue humain, cette politique est une honte pour l'Europe et ses Etats membres :

- elle est absolument incapable d'envisager les phénomènes de migration comme un apport positif qui fait partie de l'histoire naturelle de l'humanité ;
- elle renferme une grande part d'hypocrisie qui consiste à tolérer la présence sur leurs territoires de personnes sans papiers et donc sans droits sociaux dont le travail en noir apporte une contribution économique non négligeable, alors que régularisés ils contribueraient à notre système social et fiscal ;
- elle est meurtrière en ce qu'elle aboutit, chaque année, à la mort de milliers de personnes qui prennent des risques énormes pour gagner l'Europe par la mer, par voie terrestre ou aérienne et échouent dans leur voyage ;
- elle est effrayante en ce qu'elle pousse la logique des camps de détention pour étrangers que sont les centres fermés à un système réfléchi et perfectionné qui tend à la délocalisation de ceux-ci aux confins des frontières de l'Union européenne et même pire à leur externalisation dans des pays tiers, dans le cadre d'accords bilatéraux dans lesquels l'aide et les bonnes relations avec ces pays sont conditionnées à leur niveau d'acceptation de ressortissants expulsés ;

minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale.

⁴⁹ Quelques jours après son entrée en vigueur en octobre 2006, et au moment où la presse faisait une nouvelle fois état de la situation dramatique dans laquelle est plongée l'Afghanistan, une soixantaine d'Afghans qui avaient introduit une nouvelle demande d'asile à l'Office des étrangers reçoivent une décision de refus de prise en considération de leur nouvelle demande d'asile assortie d'un ordre de quitter le territoire!

- elle est révoltante en ce que, après avoir convaincu une large frange de l'opinion publique qu'il est normal d'enfermer des étrangers et des demandeurs d'asile qui n'ont commis aucun délit, elle va plus loin en tentant à présent de la convaincre qu'il est normal d'enfermer des enfants mineurs dans des centres fermés.

A l'inverse de ces tendances lourdes, mises en place par l'UE et en son sein par la plupart des gouvernements européens, Ecolo considère que l'approche des questions migratoires doit être celle d'une Europe :

- capable d'assurer une solidarité active entre Nord et Sud, entre Ouest et Est, ainsi qu'une consolidation des droits fondamentaux et sociaux des individus ;
- qui sorte de cette logique où presque tout circule dans ce monde globalisé – capitaux, information, services, cadres internationaux, travailleurs qualifiés - sauf les êtres humains démunis qui forment la seule exception au principe ;
- qui comprenne qu'une immigration choisie en fonction de ses besoins économiques est une autre forme de pillage des pays en voie de développement ;
- et qui reconnaît enfin que la migration est un phénomène naturel, qui fait partie de l'histoire de l'humanité, qui a toujours eu lieu et qui continuera d'avoir lieu.

Ecolo s'engage, en synergie avec ses collègues Verts des autres Etats membres de l'UE, ainsi que ceux du Parlement européen, à mener une autre politique migratoire européenne et nationale.

PRIORITE N°1 :

ENVISAGER TRANSVERSALEMENT LA POLITIQUE MIGRATOIRE ET LA DECRIMINALISER

*« Les mouvements migratoires actuels, qu'ils soient économiques ou politiques, sont d'abord la conséquence des désordres du monde, des inégalités, de l'absence de justice et de démocratie sur la planète ».*⁵⁰

L'UE doit reconnaître sa part de responsabilité dans ces déséquilibres. Pour cela elle doit, d'une part arrêter de faire semblant de combattre les inégalités, et adapter en conséquence ses politiques - commerciale, internationale, de coopération – pour lutter réellement contre ces inégalités et promouvoir véritablement le développement des pays d'origine des migrants (Cf programme Ecolo dans les matières : AGCS-Mondialisation ; coopération ; relations internationales), et d'autre part se reconnaître comme terre d'asile et d'accueil de ces migrants. C'est-à-dire s'attaquer aux causes des déséquilibres plutôt qu'aux conséquences, au détriment des êtres humains concernés.

L'UE doit également arrêter de faire de la coopération un chantage : elle doit cesser d'imposer des conditions de réadmission des ressortissants des pays du Sud dans le cadre des accords de partenariat économique.

A l'intérieur de l'UE, la Belgique doit œuvrer en ce sens.

PROPOSITION : La création d'un Service public fédéral Migrations

Au niveau belge, Ecolo propose la création d'un ministère des migrations qui reprendrait de manière autonome les compétences de l'Intérieur en matière de politique des étrangers⁵¹.

⁵⁰ Ni subie, ni choisie, 75 propositions pour une politique d'immigration lucide et réfléchie, Causes Communes 51/janvier-février 2007, p. 5.

⁵¹ Proposition de loi visant à créer un SPF Migrations, à supprimer l'Office des étrangers, et à transférer les missions de politique des étrangers et d'asile du SPF Intérieur au SPF Migrations, déposée le 25 novembre 2004 par Marie Nagy et Zoé Genot, www.lachambre.be, DOC 51 1465/001.

Cette idée trouve son point d'ancrage dans le postulat qu'il faut sortir d'une gestion de l'immigration et de l'asile basée sur des impératifs sécuritaires.

Les normes en matière d'asile ne sont pas appliquées avec suffisamment d'objectivité.

En matière de séjour, cette culture sécuritaire se traduit par l'arbitraire et la sévérité dans l'octroi des visas, les refus abusifs d'accès au territoire alors même qu'un visa a été accordé, l'absence de critères clairs de régularisation et le traitement arbitraire des demandes, les dysfonctionnements de l'office des étrangers pointés chaque année par le Collège des médiateurs fédéraux,...

Le SPF migrations travaillerait sous le prisme des droits humains⁵² avec une prise en considération des questions internationales, sociales, éducatives, économiques ainsi que les questions de développement.

PROPOSITION : Créer un Comité M

Dans la même logique d'idée, Écolo propose la création, au sein du parlement, d'un comité M⁵³, Comité permanent Migrations, chargé du contrôle des instances et institutions compétentes en matière d'asile et de politique des étrangers par rapport à la manière dont elles respectent les droits que les réglementations belges et internationales confèrent à l'étranger.

PROPOSITION : Fermer les centres fermés

Les centres fermés n'ont pas leur place dans une démocratie digne de ce nom.

« C'est bien une logique concentrationnaire qui préside désormais à la «politique de retour» en Europe, avec des centaines de camps, de centres de rétention ou d'autres lieux de privation de liberté, avec des dispositifs juridiques et policiers en contradiction chaque jour un peu plus flagrante avec l'élémentaire respect des libertés individuelles, avec des projets –notamment dans le cadre de l'adoption d'une future directive européenne⁵⁴ – qui instaurent comme règle l'enfermement des personnes, et ce pour des durées inconsidérées (la Commission européenne a proposé une durée de rétention de 6 mois) »⁵⁵.

Ecolo plaide pour la suppression totale des centres fermés et appuie toute démarche allant dans le sens d'une interdiction des mesures d'enfermement :

- la non-détention des mineurs⁵⁶ ;
- la non-détention des personnes malades et de celles qui tombent sous la protection subsidiaire ;
- la non-détention de demandeurs d'asile en centres fermés pendant la procédure d'examen de leur demande. Une telle détention est en contradiction avec la présomption selon laquelle tout demandeur d'asile doit être considéré comme réfugié tant que sa demande n'a pas été rejetée.

Dans l'attente de cette suppression, il revendique un contrôle de leur fonctionnement par le Collège des médiateurs fédéraux⁵⁷.

⁵² Droits de l'homme.

⁵³ Proposition de loi visant à créer un Comité permanent Migrations chargé du contrôle des institutions et instances non juridictionnelles compétentes en matière d'asile, de protection subsidiaire, et de droits des étrangers et modifiant la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements, déposée le 11 avril 2005 par Mmes Marie Nagy et Zoé Genot, www.lachambre.be, DOC 51 1699/001.

⁵⁴ Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil du 01.09.2005 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier – COM (2005) 391.

⁵⁵ Ni subie, ni choisie, 75 propositions pour une politique d'immigration lucide et réfléchie, Causes Communes 51/janvier-février 2007.

⁵⁶ Proposition de loi relative à l'interdiction de la détention de mineurs dans des centres fermés, déposée le 20 avril 2006 par Mme Marie Nagy ; DOC 51 2425/001 ; www.lachambre.be

De manière générale, va de pair avec la logique des centres fermés celle des expulsions collectives, ainsi que le processus d'externalisation et les accords de réadmission⁵⁸, qu'Ecolo n'accepte pas et souhaite combattre.

PROPOSITION : Abolir la double peine

Un étranger qui a encouru une condamnation pénale reste aujourd'hui encore menacé par la législation belge d'expulsion et de bannissement. Cette mesure constitue une forme de racisme institutionnel qui remonte à d'autres temps.

PRIORITE N°2 :

FAVORISER LA MOBILITE DES MIGRANTS ET AMELIORER LES PROCEDURES DE SEJOUR

PROPOSITION : Permettre un accès immédiat au marché du travail à tous les citoyens des nouveaux Etats membres de l'UE

Nous pensons qu'il est discriminatoire de maintenir pour les ressortissants des nouveaux Etats membres des restrictions à l'accès au marché de l'emploi des 15 anciens Etats membres.

L'expérience des mesures transitoires est négative puisque dans les faits, les ressortissants des nouveaux Etats membres travaillent en noir dans des conditions généralement d'exploitation, à défaut de pouvoir travailler de manière régulière sans permis de travail.

PROPOSITION : Accorder un droit au travail aux titulaires d'un droit de séjour

Aussi illogique que cela puisse paraître, le droit au travail n'est pas systématiquement garanti à un étranger disposant d'un droit de séjour autre que touristique (c'est le cas par exemple des personnes qui sont dans le cadre d'un regroupement familial avec un étranger autorisé au séjour). Très souvent, si le droit au travail existe en théorie, il est soumis à des conditions qui peuvent difficilement être rencontrées : exigence de la vérification des conditions du marché de l'emploi, démarches administratives lourdes décourageant des employeurs potentiels, etc. L'accès des étrangers au marché de l'emploi est d'une importance centrale pour l'intégration.

PROPOSITION : Refonder une politique de visas sur la liberté de circulation des êtres humains

Le droit à la liberté de circulation est généralement reconnu lorsqu'il s'agit, pour une personne, de quitter son pays⁵⁹, mais encore faut-il que le droit d'accès au territoire soit simplifié et rendu effectif pour tous. Cela nécessite par exemple une politique de délivrance automatique des visas de court séjour quand le visa est requis.

⁵⁷ Proposition demandant au Collège des médiateurs fédéraux d'examiner, en application de l'article 1er, alinéa 1er, 2°, de la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux, le fonctionnement des six centres fermés gérés par l'Office des Etrangers (déposée par Mme Marie Nagy, M. Jean-Marc Nollet et Mmes Zoé Genot et Muriel Gerken) DOC 51 2797/001.

⁵⁸ Le principe qui sous-tend les accords de réadmission est le suivant : les pays de destination des migrants irréguliers – et parmi eux les demandeurs d'asile – font reposer la responsabilité du contrôle des frontières sur des pays tiers, les pays de transit, qu'ils soient membres de l'Union européenne ou à la périphérie. Un étranger ayant traversé un pays de transit y sera renvoyé. En application de ce principe, l'Europe tente de contraindre les Etats frontières - à l'Est de l'Europe ou au Maghreb - à "reprendre" les personnes qui seraient passées à travers les mailles. Elle vise désormais à "externaliser" l'accueil mais le plus souvent le refoulement des migrants et des demandeurs d'asile.

⁵⁹ Selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien.

Concrètement cela veut dire que la délivrance du visa devrait être conditionnée uniquement à la vérification de la non-dangereux du demandeur pour l'ordre public ou la sécurité nationale.

Une telle souplesse en matière de délivrance de visas peut en outre contribuer à mettre un terme à un effet paradoxal d'une politique trop rigide : l'incitation à la clandestinité, la dissuasion au retour dans le pays d'origine, le renforcement des filières. Il suffit de connaître les difficultés⁶⁰ d'obtenir un visa d'accès à un pays européen pour comprendre que nombre de ceux qui l'ont obtenu restent après l'expiration du visa⁶¹.

PROPOSITION : Améliorer les canaux existants d'immigration

- Abolir toutes les mesures faisant obstacle aux possibilités de regroupement familial

Toute personne, quelle que soit sa nationalité, a le droit de mener pleinement sa vie privée et familiale.

Dans le cadre de la réforme de la loi du 15 décembre 1980 par la loi du 15 septembre 2006, Ecolo était farouchement opposé à l'adoption par la majorité de mesures visant à rendre plus difficile l'exercice du droit au regroupement familial (allongement du stage d'attente à 3 ans).

Nous sommes également opposés à la différence de traitement selon que le regroupement familial a lieu à l'égard d'un ressortissant d'un Etat tiers séjournant légalement dans l'UE ou qu'il a lieu à l'égard d'un ressortissant UE. Par exemple, le regroupement familial des ascendants et des descendants de plus de 18 ans à charge ne peut se faire qu'à l'égard d'un ressortissant UE.

Nous pensons également que le regroupement familial collatéral (entre frères et sœurs, oncles, tantes, neveux et nièces) devrait être autorisé moyennant prise en charge par la famille en Belgique. Actuellement, la législation belge ne le permet pas. Or, l'économie familiale est une réalité sociologique de l'immigration.

- Faciliter l'accès des étudiants des pays en voie de développement aux études supérieures ou universitaires en Belgique

Par une diminution de minerval et l'octroi de bourses d'études, réfléchir aux stratégies pouvant encourager les étudiants étrangers à mettre leurs connaissances et expériences au profit d'un développement de leur pays d'origine, tout en prévoyant un statut légal permettant aux étrangers ayant étudié en Belgique d'y revenir régulièrement afin de maintenir un lien solide entre le pays d'études et le pays d'origine et de permettre un réel échange de savoirs, d'informations et d'expériences⁶².

⁶⁰ Les demandeurs de visa court séjour sont confrontés aux files d'attente, aux refus incompréhensibles, à l'arbitraire le plus complet, et à l'absence de voie de recours efficace.

⁶¹ Mehdi Lahlou, professeur d'économie à l'Institut national de statistique et d'économie appliquée (Insea) de l'Université de Rhabat, et spécialiste des questions liées aux migrations et développement, explique que « la généralisation des visas dans les pays d'accueil a ajouté à l'attrait qu'exerce l'Europe le sentiment qu'elle serait devenue « interdite », (...) a grandement contribué à l'accroissement des mouvements effectués dans la clandestinité, et a pu transformer des mouvements humains qui se produisaient dans les deux sens, en fixation définitive dans certains pays européens par crainte de ne plus pouvoir y revenir » (Mehdi Lahlou, Migration irrégulières entre le Maghreb et l'Union européenne : évolutions récentes, Projet de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes, financé par la Commission européenne).

⁶² L'expérience montre qu'un grand nombre d'étudiant étrangers ne retournent plus dans leur pays d'origine une fois leurs études terminées en raison de la perte de leur droit de séjour en Belgique tellement difficile à recouvrer.

- Simplifier la procédure d'octroi de permis de travail pour les travailleurs migrants

Ce que nous proposons est de ramener en début de procédure l'examen de la disponibilité d'emploi. Quand il a trouvé un emploi, l'étranger est autorisé à travailler dès lors que son employeur, qui doit évidemment respecter les standards sociaux en vigueur, a introduit une demande de permis de travail et a obtenu, auprès des services compétents et sous le contrôle syndical, l'assurance qu'il n'y a pas de main d'œuvre disponible pour cet emploi. Pour éviter le dumping social, il nous paraît indispensable que les syndicats soient associés à cet examen. (Un examen plus approfondi de la régularité du paiement du salaire, de l'affiliation à l'ONSS de l'employeur, du paiement du précompte par celui-ci, etc. sera effectué). Au-delà de trois ans, le permis est accordé pour une durée illimitée.

PROPOSITION : Promouvoir des normes de protection européenne et internationales qui protègent les droits des migrants, les intérêts des pays d'origine, ainsi que ceux de la société d'accueil

Les modèles migratoires existants⁶³ sont généralement utilitaristes et pragmatiques, au profit presque exclusif du pays qui ouvre ses portes : les « cerveaux » ou les immigrés ayant telle ou telle qualification professionnelle spécifique sont les bienvenus dans le pays d'accueil.

Malgré que l'on parle de politique d'« immigration zéro », beaucoup d'Etats membres de l'UE ont tacitement adopté une politique de « frontières ouvertes » pour les ressortissants des pays tiers hautement qualifiés ou ayant une compétence professionnelle en pénurie chez eux. En France, le projet de loi Sarkozy sur l'immigration, prônant "une immigration choisie et non plus subie" a été approuvé par l'Assemblée nationale française en mai 2006.

Un peu partout en Europe, la question de l'immigration resurgit sur base d'arguments économiques, de vieillissement de la population, et pour une raison moins avouée qui est le souhait de gestion plus « souple » de la force de travail.

Le 11 janvier 2005, la Commission européenne a présenté son Livre Vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques⁶⁴, dont le but est d'engager un débat impliquant les institutions de l'UE, les Etats membres et la société civile sur la forme la plus appropriée de règles communautaires pour l'admission de migrants économiques venus des pays tiers ainsi que sur la valeur ajoutée que représente l'adoption d'un tel cadre commun. Dans cet objectif, elle pose toute une série de questions en vue d'une réflexion approfondie⁶⁵.

⁶³ Aux USA, le visa de travail le plus fréquent ("H1-B-Visa") est délivré aux personnes en possession d'un diplôme universitaire ou de qualifications comparables. Il existe aussi des visas spéciaux pour les travailleurs moins qualifiés ou certaines professions (ouvriers agricoles, enseignants, etc.). Au Canada, à côté de l'immigration temporaire liée à un permis de travail temporaire qui concerne 90 000 personnes qui entrent chaque année dans le pays, il existe une possibilité d'immigration permanente dont la sélection se fait par un système de points. Concrètement, ont plus de chances les étrangers qui ont un profil économiquement intéressant : l'immigrant commercial (investisseur, chef d'entreprise, ou indépendant, qui doit dans tous les cas fournir la preuve de connaissances et d'une expérience approfondies dans le domaine des affaires et investir une certaine somme d'argent au Canada.), et le "travailleur qualifié" (qui combine des compétences fondées sur la formation, l'expérience, la connaissance du français ou de l'anglais, des facultés d'adaptation et d'autres facteurs. En Australie, alors que la législation prévoit trois courants principaux d'immigration - l'arrivée de personnes qualifiées et/ou expérimentées professionnellement, le regroupement familial, l'immigration humanitaire - depuis 1997-98, l'arrivée de personnes qualifiées est prioritaire. En 2006, sur 130 000 visas disponibles, 97 500 visas étaient prévus pour l'immigration qualifiée.

⁶⁴ COM (2004) 811 final.

⁶⁵ Exemples de questions posées dans le Livre Vert : Faut-il accorder une priorité aux ressortissants de pays tiers résidant dans un Etat membre en cas de pénurie de main d'œuvre dans un autre Etat membre par rapport à un nouveau migrant ? Si des normes sectorielles étaient décidées, quel type de travailleurs devraient-elles concerner (travailleurs saisonniers, personnes transférées au sein d'une même entreprise, migrants possédant des qualifications bien particulières) ? Faut-il mettre en place une procédure commune accélérée pour

Ce Livre vert est très critiquable en ce qu'il est incapable de dépasser la conception économique⁶⁶, utilitariste du migrant et qu'il démarre sur deux postulats controversés (immigration comme solution au problème du vieillissement⁶⁷ et existence de pénuries sur le marché de l'emploi). Le fait de remettre en question ces deux postulats ne ternit en rien l'idée que dans un monde globalisé où tout circule, la liberté de se mouvoir des êtres humains doit également être rendue possible, et que les migrations sont toujours une richesse pour le pays de destination.

Les mouvements migratoires débordent en fait du cadre national d'un Etat et concernent tant le pays d'origine, que la société d'accueil, et l'intérêt du migrant lui-même.

Il est devenu impératif de redonner la prééminence et la priorité au renforcement des règles internationales pour harmoniser vers le haut les normes juridiques et définir les conditions permettant de ménager les différents intérêts en présence :

- **l'intérêt de l'Etat, de la société d'origine** dont sont issus les migrants, particulièrement dans les pays les moins avancés. Des conventions entre l'UE et les pays d'origine ainsi que des réglementations européennes pourraient fixer des normes pour déterminer des conditions, des critères, des limitations et établir un système éventuel de compensation équitable au pays d'origine. Une limitation des "fuites de cerveaux" est légitime et même souhaitable d'autant que, pour chaque citoyen qualifié qui part, il peut y avoir un effet de dévalorisation matérielle mais surtout psychologique désastreux pour ceux qui restent. De plus, les retours financiers des migrants peuvent être bénéfiques à certaines régions mais généralement, ils vont accentuer la dévalorisation de ceux qui restent, augmenter les différences sociales et régionales et même être perçus comme un "néocolonialisme" ;
- **l'intérêt des migrants** qui, d'une part, peuvent souhaiter une vie meilleure mais qui d'autre part, sont souvent exploités, doit être protégé.

L'appel à la main-d'œuvre étrangère ne concerne pas uniquement les "cerveaux" ou les migrants qualifiés mais concerne aussi des emplois peu ou pas qualifiés du tout, saisonniers ou non. Cependant, dans ces secteurs dits « de main-d'œuvre », on observe moins souvent une réelle pénurie de travailleurs qu'une incapacité des employeurs à traiter ces derniers dignement et en accord avec la loi. Pour les emplois difficiles, dangereux et sales, les employeurs préfèrent généralement engager des travailleurs étrangers moins exigeants que les nationaux. Dans certains secteurs d'activité (l'hôtellerie, l'horeca, la récolte de fruits, la sous-traitance dans le bâtiment, la confection...) le droit du travail est trop souvent ignoré, la préoccupation unique est d'ajuster la disponibilité des travailleurs à la quantité très fluctuante de travail. Les gouvernants se posent dès lors la question de savoir comment adapter les flux migratoires à la demande et sur quels critères sélectionner les pays d'origine, car la question sous-jacente est « comment empêcher que les migrants y prennent goût et, une fois la relève assurée, « s'incrustent » ? Là est l'unique préoccupation : se débarrasser de l'étranger devenu indésirable »⁶⁸.

l'admission de nouveaux migrants en cas de pénurie de main d'œuvre et de qualifications spécifiques ? La condition du besoin économique est-il un système viable ? Devrait-il être appliqué d'une façon flexible, tenant compte par exemple des caractéristiques nationales ou sectorielles ou de la taille de l'entreprise concernée ?

⁶⁶ Le Livre vert se réfère ouvertement aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, adoptée au sommet européen des 23 et 24 mars 2000 : les enjeux économiques européens sont posés en termes de croissance et de concurrence avec le postulat de leur effet bénéfique automatique sur la cohésion sociale et le plein emploi.

⁶⁷ Les démographes ont observé qu'après une brève période d'adaptation, les migrants se reclassent naturellement dans les catégories « actifs-inactifs » sans les modifier fondamentalement.

⁶⁸ Alain Morice, De l'« immigration zéro » aux quotas, Le Travail Mondialisé, Le Monde diplomatique, Archives Novembre 2000.

Une réglementation européenne devrait être élaborée en concertation avec le monde syndical et associatif pour préserver les droits des travailleurs et empêcher la tendance à précariser leur statut de séjour en fonction des besoins économiques du pays d'accueil. Les conventions internationales devraient être ratifiées comme la Convention internationale des Nations unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille⁶⁹, et intégrées dans les lois nationales, de même que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, et notamment les conventions 143 et 97.

- **l'intérêt** économique, social, culturel **de la société de destination** des migrants doit également être pris en considération.

Avant de crier trop vite à la pénurie de travailleurs, il est nécessaire de prévoir une obligation et une procédure de concertation syndicale pour vérifier si des efforts suffisants ont été engagés pour lutter contre les discriminations à l'embauche, pour améliorer les conditions salariales de ces emplois, et vérifier le cas échéant si des formations ont été proposées aux demandeurs d'emploi déjà disponibles sur le marché du travail dans le pays d'accueil.

Nous refusons l'approche néo-libérale qui n'envisage les flux migratoires qu'en fonction des intérêts économiques privés des employeurs. Tant les candidats à l'immigration que le monde patronal sont demandeurs d'une reprise de l'immigration, mais celle-ci ne peut se faire au détriment des demandeurs d'emploi, belges ou étrangers, résidant déjà en Belgique et qui pourraient, moyennant une formation adéquate, occuper un emploi pour lequel les employeurs croient trouver une solution à l'étranger. La perspective que nous proposons vise à permettre une meilleure régulation par l'autorité publique des flux migratoires, tant au profit des personnes concernées que de la société d'accueil.

PROPOSITION : Ouvrir un nouveau canal d'immigration pour raisons sociales, économiques ou humanitaires

Dans une Europe telle que nous l'envisageons, c'est-à-dire qui reconnaît sa part dans les déséquilibres du monde, et œuvre réellement pour combattre les causes de ces déséquilibres par une adaptation de ses politiques (commerciales, internationales, de coopération), les migrations ne susciteraient certainement plus les difficultés qu'elles suscitent actuellement, les mouvements migratoires tendant à s'équilibrer entre eux.

Parallèlement au combat à mener pour une Europe plus juste, des propositions pour remédier aux problèmes immédiats qui se posent doivent être formulées, les canaux d'immigrations existants n'étant pas suffisants pour envisager les différents aspects des migrations.

Nous prônons la mise en place d'un nouveau cadre légal européen permettant l'immigration dans l'UE de personnes qui se retrouvent dans la « zone grise » : ni suffisamment « qualifiées » pour trouver directement par elles-mêmes une insertion sur le marché de l'emploi, ni dans les conditions pour bénéficier d'un droit au regroupement familial, ni suffisamment « persécutées » pour rentrer dans l'une des catégories du droit d'asile.

⁶⁹ Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1990, cette Convention consacre un certain nombre de droits fondamentaux afin que soit respectée la dignité des migrants, avec ou sans papiers, reconnaissant « la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent fréquemment les travailleurs migrants et les membres de leurs familles ». Alors qu'elle est enfin entrée en vigueur en 2003, aucun des Etats membres de l'Union européenne ne l'ont ratifiée.

Il s'agit d'une immigration générale pour raisons sociales, économiques ou humanitaires (poussée du pays d'origine). Ce cadre légal permettrait une immigration sur base de critères liés à la situation de l'individu dans son pays d'origine. À cette fin, il sera nécessaire de développer un éventail de critères économiques, sociaux et humanitaires (en tenant compte d'éléments structurels et individuels, de la situation de vulnérabilité du demandeur d'immigration, situation des pays d'origine).

Une réglementation européenne de cette immigration générale (sociale, économique, humanitaire) permettrait une répartition des migrants concernés entre les États membres en fonction de la capacité de chacun d'eux. Un futur accord général européen pourra être complété d'un nombre de corrections sur la base de facteurs historiques et culturels.

La demande d'autorisation de séjour serait en principe introduite à partir du pays d'origine de l'intéressé. Le séjour serait à durée illimitée et ne serait donc pas conditionné à l'obtention d'un contrat de travail (sinon, on provoquerait une « rotation », en laissant en fin de compte au marché de l'emploi la sélection de ceux qui peuvent rester).

PROPOSITION : Définir des critères clairs et permanents de régularisation

L'actualité 2006 et les événements qui l'ont jalonnée - manifestations, occupation d'une quarantaine d'églises et autres lieux symboliques, grèves de la faim et autres actions désespérées - ont démontré l'urgence d'apporter une solution à la situation des sans-papiers, ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent en situation de détresse dans notre pays parce qu'ils n'ont pas accès aux droits les plus élémentaires.

Soucieux de porter les revendications des sans-papiers, Ecolo a rencontré à de multiples reprises des membres de l'UDEP (Union pour la défense des sans-papiers), ce mouvement ayant rédigé une proposition de loi contenant cinq critères souples de régularisation et proposant la création d'une commission de régularisation. Ecolo a déposé la proposition de loi de l'UDEP⁷⁰ qui a été jointe à l'examen des projets de réforme du Ministre Dewael, puis redéposée sous forme d'amendements.

Malheureusement, cette proposition n'a pu obtenir le soutien des autres forces politiques et c'est le projet de loi Dewael réformant la matière du droit des étrangers mais qui ne contient aucune avancée en matière de régularisation qui a été adopté.

Néanmoins, Ecolo considère qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire pour la future législature et continuera à se battre pour que soient inscrits dans la loi des critères clairs et permanents de régularisation qui feront l'objet d'un traitement par une commission de régularisation, indépendante du Ministère de l'Intérieur.

Des critères clairs, tels que ceux qu'Ecolo a fixé dans sa proposition de loi⁷¹, permettraient de rencontrer la critique habituellement faite à l'encontre de l'arbitraire des décisions rendues par l'Office des étrangers.

Ecolo propose également la création d'une commission des régularisations indépendante pour traiter ces demandes et prendre les décisions. Les chambres seraient composées chacune d'un magistrat, d'un avocat et d'un représentant d'une organisation non gouvernementale reconnue exerçant ses activités dans le domaine des droits de humains.

⁷⁰ Proposition de loi établissant des critères et une procédure de régularisation de certaines catégories d'étrangers résidant sur le territoire belge, et modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, déposée le 9 mars 2006 par Marie Nagy, Muriel Gerkens, Jean-Marc Nollet, et Zoé Genot, www.lachambre.be, DOC 51 2328/001.

⁶⁴ Les cinq critères sont : Une procédure d'asile longue, L'impossibilité de retour dans le pays d'origine, la maladie grave ou le handicap, des attaches sociales ou des circonstances humanitaires, un projet de contribution socio-économique à la Belgique.

PROPOSITION : Créer une juridiction administrative de recours de plein contentieux des étrangers

Dans le cadre de la réforme de la loi du 15 décembre 1980 et du Conseil d'Etat, une nouvelle juridiction administrative a été créée : le Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE), pour connaître des recours contre les décisions rendues par l'Office des étrangers et des recours contre les décisions rendues par le CGRA en matière d'asile. Cette juridiction passe cependant tout à fait à côté des attentes que l'on pouvait nourrir à son égard...

Elle fonctionne de manière hybride : alors qu'elle a une compétence de pleine juridiction en matière d'asile, elle n'a qu'une simple compétence d'annulation et de suspension dans les autres domaines du droit des étrangers : en matière d'accès au territoire, de séjour, d'établissement et d'éloignement des étrangers, le CCE, saisi d'un recours, n'est pas compétent pour refaire un examen complet de la demande et prendre une décision qui se substituerait à celle de l'Office des étrangers.

Cette procédure, qui ne cache pas la crainte du gouvernement de laisser à une juridiction indépendante une possibilité d'intervenir dans le contrôle des flux migratoires, est décevante parce qu'elle ne constitue pas un progrès par rapport à la procédure de recours antérieure au Conseil d'Etat : elle ne sera pas plus rapide et n'évitera pas le jeu de ping-pong qui a souvent eu lieu entre l'Office des étrangers et la juridiction de recours, le premier prenant une décision négative, annulée par la juridiction de recours, suivie d'une nouvelle décision négative, à son tour annulée et ainsi de suite...

Ecolo continue à défendre la nécessité d'une juridiction administrative d'appel compétente pour traiter des recours contre les décisions prises en application de la loi du 15 décembre 1980⁷² :

- dont le recours est effectif car suspensif de l'ordre de quitter le territoire ;
- composée collégalement pour une garantie contre l'arbitraire ;
- dont la procédure est orale ;
- qui rend des décisions motivées dans tous les cas (permettant de constituer une jurisprudence) ;
- et dont les décisions se substituent à celles rendues par l'Office des étrangers.

PROPOSITION : Favoriser l'intégration des migrants

C'est la cohérence et la complémentarité de politiques et de mesures intervenant à la fois en amont et en aval de l'immigration elle-même qui peuvent assurer que l'immigration soit une réalité positive tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine.

Un accompagnement intensif des primo-arrivants et des personnes actuellement précarisées ou exclues du marché de l'emploi doit être une priorité absolue.

D'autres mesures plus ponctuelles doivent être mises en place :

- faciliter la reconnaissance des acquis professionnels et des diplômes ;
- former les services publics médicaux, sociaux, et administratifs à la lutte contre les exclusions et les discriminations ;

⁷² Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et instaurant une Commission des étrangers afin de porter remède à l'arriéré du Conseil d'Etat, déposée le 23 mars 2005 par Marie Nagy et Joseph Arens, www.lachambre.be ; DOC 51 1685/001.

- mettre en place une politique volontariste de formation professionnelle en direction des femmes étrangères qui sont plus vulnérables à certaines violations de leurs droits dans la mesure où elles sont confrontées à la fois au racisme et au sexisme et qui occupent bien souvent des emplois peu valorisés et dénués de perspectives d'évolution.

PRIORITE N°3 :

LUTTER POUR LA SAUVEGARDE ET LA CORRECTE APPLICATION DU DROIT D'ASILE

Il est important de distinguer les questions relatives aux réfugiés de celles relatives aux migrations. En ce qui concerne les réfugiés, il est moralement et juridiquement indispensable de les accueillir avec solidarité et dans le respect des conventions internationales et des principes de notre Etat de droit.

Ce droit fondamental est pourtant l'objet d'attaques diverses qui multiplient les barrières à son exercice : délais très courts pour l'introduction de recours, liste de pays considérés comme « sûrs », demandes rapidement rejetées car « manifestement non fondées », etc.

Ecolo se bat contre le durcissement des droits des demandeurs d'asile dans les textes légaux (cfr les très nombreux amendements⁷³ qu'il a déposés dans le cadre de l'examen du projet du gouvernement violet de réforme de la procédure d'asile) et pour une application correcte des textes existants.

PROPOSITION : Œuvrer pour l'adoption d'une résolution visant à la refondation financière et juridique du HCR

De manière à ce qu'il protège effectivement les demandeurs d'asile et réfugiés, plutôt que les intérêts des gouvernements qui le financent.

PROPOSITION : Œuvrer pour l'abrogation du système Dublin II afin de permettre aux demandeurs d'asile de choisir leur pays d'accueil

Et instaurer une solidarité financière entre les Etats Européens.

PROPOSITION : Faire bénéficier d'une admission au séjour et d'un recours suspensif à tous les demandeurs d'asile

Actuellement, tous les demandeurs d'asile ne bénéficient pas de ce droit : ceux qui reçoivent une décision de refus de prise en considération d'une nouvelle demande d'asile (annexe 13 quater), ceux qui reçoivent une décision au motif que la Belgique n'est pas responsable de leur demande d'asile (annexe 26 quater), et les demandeurs d'asile ressortissants de l'UE (les Roms par exemple) bénéficient d'un droit de recours qui ne suspend pas l'ordre de quitter le territoire qui leur a été remis.

PROPOSITION : Créer de nouveaux outils internationaux de protection spécifique et veiller à la correcte application des outils existants

Une directive européenne a mis en place une procédure et des critères d'octroi d'une protection subsidiaire. Cette procédure a été transposée en droit belge par la loi du 15 septembre 2006. En vigueur depuis octobre 2006, il est encore trop tôt pour faire le bilan de son application par les instances d'asile belges. Cependant il ressort des

⁷³ Les amendements de Marie Nagy aux projets de loi 2478/001 réformant la loi du 15 décembre 1980 relatif à l'accès, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers, et au projet 2479/001 réformant le Conseil d'Etat et créant un Conseil du Contentieux des Etrangers peuvent être consultés sur le site de la Chambre des Représentants : www.lachambre.be Doc 51. 2478 et suivants et Doc.2479 et suivants.

déclarations faites par la direction des instances d'asile, et des premières décisions qui ont été rendues, que l'application des dispositions relatives à la protection subsidiaire sera très restrictive voire même en violation des dispositions légales⁷⁴. Une vigilance accrue s'impose dès lors dès le début de la mise en place de ce nouveau statut.

En outre certaines situations ne sont pas explicitement couvertes par les instruments internationaux de protection existants. Il s'agit par exemple des demandeurs d'asile environnementaux, comme les réfugiés climatiques qui, selon une étude des Nations unies, pourraient atteindre les 50 millions en 2010. Ecolo préconise la création d'une protection spécifique pour ce type de réfugiés.

PROPOSITION : Permettre aux demandeurs d'asile de choisir leur mode d'hébergement

En structure communautaire ou, après quelques mois en structure individuelle, avec conversion de l'aide sociale matérielle en aide financière.

PROPOSITION : Accorder un droit au travail effectif pour tous les demandeurs d'asile dès leur arrivée sur le territoire

Ecolo préconise l'octroi d'une autonomie plus grande aux demandeurs d'asile par la possibilité d'accéder au marché belge de l'emploi dès l'introduction de leur demande d'asile et pour ce faire d'être mis en possession d'un permis de travail C dès le début de leur procédure d'asile⁷⁵.

PRIORITE N°4 :

AMELIORER LA PROTECTION DES CATEGORIES VULNERABLES

Ecolo souhaite une protection particulière pour les catégories les plus vulnérables de migrants: les femmes, les mineurs étrangers non-accompagnés, les personnes malades et les victimes de la traite des êtres humains.

- **Les femmes**

Ecolo préconise la création, au sein de l'Office des étrangers et du CGRA (Commissariat Général aux réfugiés et aux Apatrides) d'un « bureau du genre » composé d'agents spécialisés dans les problématiques liées au genre, formés régulièrement sur les divers aspects psychologiques et culturels de la problématique des persécutions liées au genre, chargés de développer un réseau de relations avec les associations de terrain spécialisées dans la prévention et l'accompagnement de personnes victimes de telles persécutions. Ces associations pourront leur transmettre un savoir-faire dans la manière d'aborder de telles problématiques et des informations pointues sur les pratiques culturelles (légalles et coutumières) dans un pays, une région, un groupe ethnique donné.

En matière de régularisation également, les femmes constituent une catégorie vulnérable, surtout lorsqu'elles ont des enfants à charge qu'elles assument seules. Une attention particulière devrait également leur être accordée lors du traitement de leur demande.

⁷⁴ Cfr le cas de la soixantaine d'Afghans qui ont redemandé l'asile en octobre 2006, quelques jours après l'entrée en vigueur de la protection subsidiaire, et qui ont reçu une décision de refus de prise en considération de leur nouvelle demande d'asile : la motivation de la décision qu'ils ont reçue se base sur l'absence d'un risque réel et personnel d'atteinte grave en cas de retour, alors que la disposition belge ne la prévoit pas.

⁷⁵ Cfr amendement déposé par Ecolo dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à l'accueil des demandeurs d'asile et la conférence de presse d'Ecolo du 15.09.2005 sur les arrestations dans les centres d'accueil durant l'été 2005.

- Les mineurs étrangers non accompagnés (Mena)

Améliorer l'accueil des Mena par une réglementation qui tienne compte de leurs besoins

Ecolo plaide pour l'augmentation du nombre de places en structures d'hébergement adaptées aux Mena, la conversion de l'aide sociale matérielle en aide financière du CPAS dès qu'ils sont titulaires d'un droit de séjour et s'ils sont capables de vivre en autonomie, ainsi que l'adoption d'une réglementation claire, fondée sur les besoins des Mena, en matière d'octroi de l'aide matérielle via l'hébergement en centre d'accueil et de l'aide financière par le CPAS.

Permettre à tous les Mena d'obtenir, au terme d'un passage en classe passerelle, une évaluation de leur niveau scolaire valant équivalence de diplôme

Et mettre un terme dans la différence de traitement selon que le Mena est demandeur d'asile ou non (ce dernier étant soumis à la procédure lourde d'homologation de diplôme de la communauté française).

Accorder un séjour de plus de trois mois aux Mena dès leur signalement et confier la détermination de la solution durable au tribunal de la jeunesse.

- Les migrants malades

Faciliter l'accès aux soins des personnes malades par une clarification des réglementations applicables.

Accorder un droit de séjour de plus de trois mois, ainsi qu'une aide sociale adaptée au besoin de la personne malade, dès l'introduction d'une demande de séjour pour raisons médicales.

- Les victimes de la traite des êtres humains

Octroyer un droit de séjour illimité aux victimes de traite des êtres humains, qui ont coopéré de bonne foi avec les autorités judiciaires dans le cadre des poursuites pénales lancées contre les auteurs, et ceci quelle que soit l'issue des poursuites pénales.